BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

63ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3548 du Vendredi 27 Novembre 2015 - 64e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Sommet extraordinaire de la C.e.e.a.c à Libreville

La Transition centrafricaine est prolongée jusqu'au 31 mars 2016

(P.3)

Commune de Brazzaville

Le drame des inondations, des érosions... et leur cortège de souffrances!

(P.3)

Sécurité publique

Un tueur en série de jeunes femmes, cueilli par la police à Brazzaville

(P.6)

Ministère de la santé et de la population

Lutter contre le commerce illicite des produits du tabac

(P.7)

Edicc (Entrepreneurs et dirigeants chrétiens du Congo)

Insuffler l'éveil éthique et social dans la gouvernance de l'entreprise

(P.9)

PUBLI-REPORTAGE

Total Congo a ouvert une nouvelle station-service, au quartier Château d'eau Ngangouoni

Une vue extérieure de la station-service. (P.10)

Avant la Cop 21, à Paris

Les journalistes et les Ongs ont été sensibilisés à la contribution du Congo à cette conférence

(P.10)

Galerie du Musée Bassin du Congo

Jussie Nsana Banimba a pris ses quartiers

(P.12)

Editorial

Un projet funeste auquel il faut vite tordre le cou!

(P.3)

INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE: 23 novembre 2015
	REFERENCE: RFP/CE-DAP/007/2015

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soum1ss1on pour la fourniture des services d'Audit des Projets à Modalité d'Exécution Nationale (NIM) au PNUD Congo Brazzaville dans le cadre de l'établissement d'un Accord à long Terme (ITA). Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions doivent être déposées jusqu'au 21 décembre 2015 à 17h30 à l'adresse
suivante :
Programme des Nations Unies pour le développement
Angle Avenue Foch/Rue Behagle, Centreville
B.P.: 465 Brazzaville, République du Congo
A l'attention de: Monsieur Anthony Ohemeng-Boamah
Votre soumission doit être rédigée en français et assortie d'une durée de validité minimum de 90 jours.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui
seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l' inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figu rant à l'annexe 3 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soum1ss1on ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection .

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante:
http://www. und p.org/ content/und p/en/h ome/operations/procu rem ent/p rotestand sanctions/.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjud iciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consu lté par l'intermédiaire du lien suivant:
http://www. un .org/depts/ptd/pdf /co nd uct english .pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,
Mohamed Abchir
Représentant Résident a.i.

INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE: 23 novembre 2015
	REFERENCE: RFP/CE-DAP/006/2015

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission pour la réalisation d'une mission de micro-évaluation dans le cadre de l'approche harmonisée de t ransfert d'espèces aux partenaires de réalisation (HACT). Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissions doivent être déposées jusqu'au 18 décembre 2015 à 17h30 à l'adresse suivante:
Programme des Nations Unies pour le développement
Angle Avenue Foch/Rue Behagle, Centreville
B. P.: 465 Brazzavill e, République du Congo
A l'attention de: Monsieur Anthony Ohemeng-Boamah

Votre soumission doit être rédigée en français et assortie d'une durée de validité minimum de 90 jours.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soum ission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera reca lculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier {à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante:
http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l' une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant:
http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,
Mohamed Abchir
Représentant Résident a.i.

Sommet extraordinaire de la C.e.e.a.c à Libreville

La Transition centrafricaine est prolongée jusqu'au 31 mars 2016

Libreville, la capitale du Gabon, a abrité, mercredi 25 novembre 2015, un sommet extraordinaire de la C.e.e.a.c (Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale), pour *«examiner les voies et moyens d'asseoir le processus électoral en République Centrafricaine»*. Deux chefs d'Etat seulement y étaient présents: le Congolais Denis Sassou-Nguesso, médiateur international dans la crise centrafricaine, et le Gabonais Ali Bongo-Ondimba, président en exercice de la C.e.e.a.c. *«A la demande des trois hautes autorités de la transition en Centrafrique, la transition politique est prolongée pour la période allant du 31 décembre 2015 au 31 mars 2016»,* a dit, dans le communiqué final, Ahmad Allam-Mi, secrétaire général de la C.e.e.a.c.

Photo de famille des participants au sommet.

Au sommet extraordinaire de la C.e.e.a.c, à Libreville, le Burundi était représenté par son vice-président de la République, la Centrafrique par son premier ministre, la Guinée Equatoriale par son président de l'assemblée nationale. L'Angola, le Cameroun, le Tchad et la RD Congo par leurs ministres des affaires étrangères, le Rwanda par son ministre de la sécurité, Sao Tome et Principe par son ambassadeur. Outre le processus électoral en Centrafrique, ce sommet a abordé d'autres sujets, notamment la crise poste électorale au Burundi, la lutte contre le terrorisme avec les incursions meurtrières des terroristes de Boko Haram au Tchad et au Cameroun. Il a aussi abordé la position commune de la sous-région à la 21e conférence des Nations unies sur les changements climatiques (Cop21) qui se déroulera du 30 novembre au 11 décembre, à Paris (France).

Selon le calendrier électoral centrafricain, les élections présidentielle et législatives devaient avoir lieu, le 27 décembre prochain, précédées du référendum constitutionnel, le 13 décembre. Mais, en dehors des problèmes de sécurité pour la tenue de ces scrutins, se posent aussi des difficcultés financières. Le budget des élections qui doivent mettre un terme à la transition élastique accuse un déficit de plus de deux milliards de francs Cfa. Les chefs d'Etat de la C.e.e.a.c ont décidé de voler, concrètement,au secours de la Centrafrique. C'est ainsi que le Gabon va octroyer un chèque d'un milliard de francs Cfa. Les autres Etats feront connaître, très prochainement, le montant de leur contribution, pour que les élections se tiennent au mois de mars et que la Transition soit bouclée au 31 mars 2015, après plusieurs prolongations.

Au plan sécuritaire, il est prévu l'arrivée, à partir du 16 décembre, en Centrafrique, d'un bataillon du Sénégal et d'un autre du Bangladesh, *«pour sécuriser le processus élecoral, avant, pendant et après»*. Pour sa part, le président Ali Bongo-Ondimba a plaidé pour le renforcement du mandat de la Minusca (*Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine),* pour lui permettre de remplir plus effectivement sa complexe mission dans un environnement volatile.

Signalons qu'avant d'arriver à Libreville, le président Denis Sassou-Nguesso avait effectué une visite privée à Abidjan (Côte d'Ivoire), où il était accueilli, à sa descente d'avion, par le premier ministre ivoirien, Daniel Kabla Duncan. Il était, ensuite, en visite d'amitié et de travail, du 23 au 24 novembre, à Lomé (Togo), où il a eu un tête-à-tête avec son homologue togolais, le président Faure Gnassingbe, avant de donner une conférence de presse conjointe.

Joël NSONI

Commune de Brazzaville

Le drame des inondations, des érosions... et leur cortège de souffrances!

La saison des pluies (octobre-mai), dans la commune de Brazzaville, qui, géographiquement, se situe dans la zone Sud du pays, se manifeste encore, cette année, comme des années auparavant, avec son cortège de misère pour des centaines, voire des milliers de familles victimes des inondations, des érosions ou de l'ensablement de leurs maisons. Avec une population de 1,8 million d'habitants, la ville de Brazzaville est confrontée à de sérieux problèmes d'urbanisme, de canalisation des eaux et de développement anarchique de son habitat. Ce qui fait que plusieurs quartiers connaissent des catastrophes naturelles, en saison de pluies, et les populations en sont, évidemment,victimes, comme on le revit après les pluies de ce mois de novembre.

Les pluies de ces derniers jours ont semé la désolation au sein de nombreuses familles, à Brazzaville.

En mai 2014, le gouvernement a entrepris de grands travaux, parmi lesquels la réhabilitation, l'élargissement et le réaménagement de la route nationale n°2 sur le tronçon partant du pont de Mikalou,jusqu'au pont de Djiri (14,30 kms). Des canalisations assez grandes et recouvertes en partie ont été construites de part et d'autre de la voie goudronnée, en plus de l'aménagement de la rivière Mikalou, vers le pont, de la construction de collecteur d'eau enterré à Makabandilou, etc. Ces travaux, exécutés par la société Andrade Gutierrez et qui se poursuivent encore, ont mobilisé une enveloppe de près de 41 milliards de francs Cfa. Si les riverains de la route nationale n°2, dans les quartiers Nkombo, Massengo, Itatolo, Makabandilou, etc. sont soulagés, d'autres sont toujours dans l'inquiétude.

En effet, les pluies tombées sur la capitale, les 21 et 22 novembre derniers, ont provoqué leurs lots de victimes parmi les populations dont les habitations ont subi les phénomènes d'inondation, d'érosion et d'ensablement. Les deux vastes arrondissements 6 Talangaï et 9 Djiri sont les plus touchés, car plusieurs quartiers, qui se sont implantés de manière anarchique, ont enregistré des victimes. Le débordement des eaux des rivières Mikalou et Tsiémé a été catastrophique, pour les familles sinistrées dont les maisons sont riveraines de ces deux cours d'eau. Leurs lits étant ensablés et réduits, à cause de la pression démographique, la crue provoquée par les eaux de pluie a inondé et ensablé plusieurs habitations. Le pont de la Tsiémé, par exemple, était carrément ensablé, avec des véhicules à moitié enterrés. Dans d'autres quartiers, les populations luttent désespérément, avec des moyens du bord (houes, pelles, seaux, sacs en plastique, etc.), contre les érosions. Dans les quartiers Petit-Chose, Simba-pelle et Ngamakosso, à Talangaï, certains habitants sont confrontés à l'érosion et au glissement de terrain. La route appelée *«Deuxième sortie Nord»*, à Ngamakosso, a été détruite, en partie, sur plus d'une cinquantaine de mètres. Même le nouveau viaduc qui longe, en partie, ce quartier, est menacé.

Il faut dire que la première cause de ces phénomènes se trouve dans l'anarchie de l'occupation des terrains. Les pouvoirs publics ont laissé se développer, dans les communes, une pratique traditionnelle d'occupation des terrains d'habitations, loin de toute norme urbanistique qui exige, d'abord, un lotissement, avant d'implanter une agglomération. Chacun achète un terrain de 400 mètres-carrés (20 mètres sur 20) là où il peut. Les zones peu recommandables à la construction et donc à haut risque, sont presque gratuites (Tout pour le peuple) ou vendues à vil prix par les propriétaires fonciers. La pauvreté ou la précarité aidant, les familles acquièrent des terrains dans des zones non conformes à la construction et les maisons y poussent comme des champignons. En dix ans seulement, l'agglomération a atteint les montagnes de Ngamakosso, et aussi du côté de Mfilou, vers Mont-Barnier, sans que cela n'interpelle la Mairie et le Gouvernement, qui regardent impuissants, ce phénomène.

La deuxième cause est, sans doute, le manque de plan directeur des villes au Congo. En principe, tous les dix ans, les communes doivent actualiser leurs plans directeurs, pour maîtriser le développement de leurs agglomérations et habitats. On a choisi la facilité,en laissant faire. D'où un développement anarchique des quartiers qui deviennent de dangereux bidonvilles, où il manque les services publics: écoles, dispensaires, commissariats de police, postes de gendarmerie, réseau d'eau courante, marchés, voies publiques aux normes, canalisation des eaux, etc.

En renonçant à assumer leur responsabilité de construire les villes, d'exiger des normes dans l'habitat urbain, les différents régimes qui se succèdent à la tête de l'Etat jettent des populations entières dans la précarité, au fil des années. Ils laissent se développer des quartiers périphériques qui deviennent des bidonvilles, d'où les victimes causées par les catastrophes naturelles comme les conséquences des pluies. Il faut consacrer des budgets conséquents, chaque année, pour urbaniser ces quartiers périphériques, à défaut de programmes de municipalisation accélérée par arrondissements, dans toutes les communes du pays. Pour l'instant, l'urgence, c'est de venir en aide aux familles sinistrées des dernières pluies, non seulement à Brazzaville, mais aussi à Pointe-Noire, Ouesso, Gamboma, etc. Et il ne sert à rien de rétorquer que les caisses de l'Etat sont vides, lorsqu'il s'agit de l'assistance aux populations sinistrées, car on venait de voir que pour changer la Constitution, le gouvernement n'a pas hésité à consacrer un budget de cent milliards de francs Cfa, même si le décaissement de celui-ci n'a pas été entièrement effectif.

Joël NSONI

Editorial

Un projet funeste auquel il faut vite tordre le cou!

Dans les turpitudes de la vie politique nationale, certains compatriotes ont vite fait de céder à la tentation de la division, en militant pour une partition du pays, par la création de la *«République du Sud-Congo»*. Faute d'entente, semble-t-il, ils pensent que le plus facile, pour eux, est de créer cette «République» qui englobe les départements méridionaux du pays et où, croient-ils, il fera bon vivre sous le règne de la démocratie.

Cette idée ne date pas d'aujourd'hui, certes. Elle a effleuré certains pères de l'indépendance et Dieu merci qu'ils s'en sont vite détournés, pour conduire notre pays à l'indépendance, dans ses frontières héritées de la colonisation.

Construire une Nation moderne, à partir d'un conglomérat de réalités ethniques ou tribales fort variées, mises ensemble par accident de l'histoire (colonisation), n'est, évidemment, pas chose aisée. Et pourtant, les Nations africaines ne sont pas les seules à être confrontées à un tel défi historique. Que ce soit la Chine, la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, la Fédération de Russie, etc., presque toutes les Nations du monde qui se construisent au fil des siècles, ont affronté ce genre de défis. Il arrive, effectivement, que faute de le relever, on choisit la solution facile, comme au Soudan où, paradoxe des paradoxes, la création de la République du Sud-Soudan n'a pas mis fin à la guerre.

La République du Congo a, déjà, une histoire post-coloniale qui fonde son destin. Un pays à transmettre uni et en paix, de génération en génération, sans croire que sa partition fera le bonheur d'une quelconque portion de la Nation en formation.

Par contre, pour lutter contre le sentiment d'injustice qui pousse certains esprits à succomber à l'idée de diviser le pays, le gouvernement devrait mettre l'accent sur des politiques globales d'intégration, de lutte contre le tribalisme dans la gestion publique, en favorisant l'utilisation des cadres suivant leurs compétences et leur moralité et non sur la base de leurs origines ethniques. Bref, il faut que le pays réussisse à arrêter cette dérive politico-sociale qui consiste à ce que les hauts postes de l'Etat, dans les administrations publiques, soient toujours tenus par des cadres issus d'un même «coin» que celui qui conduit les destinées du pays. Cette dérive, qui existe depuis l'indépendance, avec tous les régimes qui se succèdent à la tête de l'Etat, prend, parfois, des contours graves, où les citoyens congolais ont l'impression que l'Etat est tenu par un seul clan ethnique, les autres ne servant que de «vernis». Le repli identitaire dont on parle tant est, surtout, le fait des cadres intellectuels sortis des universités prestigieuses des pays développés. Cela part des partis politiques, des lieux où l'on doit s'exercer à travailler de manière nationale, et non des chapelles où se forge l'esprit clanique. Il y a des partis où l'on peut tenir une session du bureau national en langue maternelle. C'est un scandale pour ces partis qui ont l'ambition de conquérir, démocratiquement,la magistrature suprême. Si un leader ne peut travailler qu'avec ses parents, autant mieux qu'il ne s'hasarde pas à créer un parti politique. La loi fait obligation aux partis d'avoir un caractère national. La réalité est bien loin de là.

Le gouvernement devrait aussi faire l'effort de mettre en œuvre la décentralisation, en dotant les départements de budgets conséquents, pour leur développement. L'Etat centralisé ne doit pas être celui qui s'occupe de tout, même des écoles primaires, dans les districts. De Brazzaville, on ne peut pas sentir de la même manière les problèmes urgents au niveau local. La nouvelle Constitution a fait des progrès dans les prérogatives accordées aux départements. Encore faut-il que cela soit suivi de budgets nécessaires, pas seulement programmés dans la loi, mais réellement libérés, pour que les départements soient jugés aux résultats. L'Etat assurant le contrôle des dépenses, pour éviter les détournements de fonds publics, devenus une culture de la classe politique nationale, en raison de l'impunité. La décentralisation permettra aussi d'absorber le chômage au sein d'une classe politique pléthorique où chaque acteur rêve d'un poste juteux, dans la capitale. Ce sont là autant d'exemples de politiques d'intégration, pour la construction de la Nation congolaise en marche; des politiques qui peuvent permettre de tordre le cou aux idées de partition du pays.

Joachim MBANZA

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE «ASCA-TELECOMS»

Il a été constitué, en République du Congo, une société anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 10 000 000 F.CFA ayant son siège social à Brazzaville, les actes constitutifs ont été enregistrés à la recette de Brazzaville centre, dont les éléments caractéristiques sont:

Dénomination: «ASCA-TELECOMS»;
Forme: Société anonyme avec Conseil d'Administration;

Capital social: 10.000.000 F. CFA, divisé en 1000 actions de 10.000 F. CFA chacune, entièrement souscrites et libérées;

Siège social: Brazzaville, Case 262 bis, quartier Batignolles, B.P: 602;

Objet: La société a pour objet:
- Représentation commerciale;
- Achat et vente de matériel et accessoires informatiques;
- Assistance technique et services informatiques;
- Prestation de services dans le domaine des télécommunications;
- Agence de communication;
- Fourniture d'accès internet;
- Fourniture d'accès internet, création et référencement web;
- Mise à disposition de personnel;
- Travaux d'installation informatique, télécommunication et télé-sécurité;
- Import-export.

Et toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement;

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Gérance: Le Président Directeur Général de la société est Monsieur AIDARA Abdoul Salam Chérif;

Dépôt légal effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le numéro 15 DA 722, le 28 juillet 2015;

RCCM: sous le numéro CG/BZV/15 B 6008.

Pour avis,
Le Président Directeur Général

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL GALIBA
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Marché Plateau Centre-ville, vers ex-Trésor, ex-Hôtel de Police
Boîte Postale: 964/Téléphone: 05 540-93-13/06 672-79-24
E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr, www.notairegaliba.com
REPUBLIQUE DU CONGO

«IMMOBAT SAU»

Société Anonyme Unipersonnelle avec Administrateur Général
Capital social: 15.000.000 Francs CFA
Siège social: Brazzaville, 28 Rue Coup de Lune, M'Pila
RCCM: 15-B-5937
REPUBLIQUE DU CONGO

CESSION D'ACTIONS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions prises par l'Actionnaire Unique de la société dénommée: «IMMOBAT SAU», dressé en la forme authentique, par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, le 12 octobre 2015, et enregistré, le 04 novembre 2015, à la recette des impôts de la Plaine, sous folio 198/16, numéro 2717, il a été décidé:

- De la cession de l'ensemble des actions de Monsieur Ruth Rodhin NTETANI NTONDELE, au profit de Monsieur Nuno Filipe COELHO DE SOUSA VALENTE.

Les actes constitutifs ayant été mis à jour, et déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 13 novembre 2015, sous le numéro 15 DA 1061, et mention modificative a été faite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, le 13 novembre 2015, sous le numéro M2/15-2265•

Pour avis,
Me Henriette L. A. GALIBA,
NOTAIRE

Un nouvel embarquement ! Vous voulez rejoindre la planète Publicité chez **AG Partners Publicis au Congo**

Ticket d'entrée obligatoire : 3 ou 5 ans d'expérience en fonction du niveau de poste en agence de communication ou chez l'annonceur.
Mot de passe : DynamismeCréativitéNégociationOuvertured'esprit
Code d'accès : +242 04 032 01 72, rhcongo@ag-partners.com, 213 blvd. Denis SASSOU NGUESSO, imm. ex Cogelo, centre ville.
Fin d'embarquement : 10 décembre 2015

Places disponibles :

Chef de publicité / Assistant Chef de publicité
Vous êtes le lien entre le client et l'agence. En charge du conseil, de l'élaboration de stratégies et recommandations de communication, vous piloterez leur mise en œuvre, établirez les offres financières et évaluerez leur efficacité.

Directeur Artistique / Graphiste
Vous êtes garant de la charte graphique du client. En charge de la création des supports de communication dans une identité graphique définie ou non vous déclinerez aussi des supports existants et préparerez les fichiers pour l'impression ou la production.

Responsable Média / Assistant Média
Vous êtes l'interface entre les médias et l'agence. En charge de la définition de la stratégie et du plan média, vous négocierez l'achat d'espace et réaliserez des piges médias.
En bonnes relations avec les journalistes, vous organiserez des conférences de presse.

Concepteur rédacteur / Script
Vous êtes le porte parole et la plume de nos clients. En charge de l'écriture, vous concevrez tous les messages des différents supports de communication classiques (oral, écrit, audio, vidéo, etc.) et digitaux (facebock, twitter, etc.).

Ps : Places disponibles mais limitées pour des stagiaires dans le domaine

Conseil d'administration de la S.n.d.e

Un plan quinquennal pour améliorer les performances de la société

Le conseil d'administration de la S.n.d.e (Société nationale de distribution d'eau) s'est tenu, lundi 16 novembre 2015, à l'hôtel Ledger, à Brazzaville. Sous la direction de son président, Ferdinand Sosthène Likouka, avec la participation de Louis Patrice Ngagnon, Directeur général de la S.n.d.e. Le conseil a mis en place un plan quinquennal, pour améliorer les performances de la société. Ce plan prévoit également l'installation des compteurs, pour éviter les tarifs forfaitaires qui créent un important manque à gagner pour la S.n.d.e. Les administrateurs ont décidé de poursuivre la réflexion sur le plan stratégique, au prochain conseil d'administration, prévu en 2016.

Ferdinand S. Likouka.

Louis Patrice Ngagnon

Outre la mise en place du plan quinquennal, le conseil d'administration de la S.n.d.e a traité, entre autres points: l'adoption du plan stratégique 2016-2020, la nouvelle organisation de la S.n.d.e, la politique tarifaire et l'analyse économique du projet d'expansion du réseau, ainsi que la réalisation des branchements dans les quartiers périphériques de Brazzaville.

En ce qui concerne le plan stratégique, le conseil d'administration a reconnu la nécessité de l'appui du gouvernement, car le plan quinquennal est assez coûteux. Le plan tarifaire évoqué a permis aux administrateurs d'adopter une politique qui permettra à la S.n.d.e d'installer les compteurs à tous les abonnés, pour mettre fin aux tarifs forfaitaires. Avec l'installation des compteurs, les abonnés auront des factures à la hauteur de leur consommation.

A l'issue de la session du conseil d'administration, Louis Patrice Ngagnon a donné à la presse de plus amples détails sur la démarche qu'entend mener la S.n.d.e, en vue de réaliser ce projet: *«Le projet est assez coûteux, il est élevé, mais nous avons fractionné cette démarche, année par année. On va commencer en 2016, on espère qu'en 2016, on aura adopté un autre budget. Toutes ces préoccupations seront intégrées et, à ce moment-là, on va démarrer, doucement,et on fera à mi-parcours, chaque année, l'évaluation. La question tarifaire,nous l'avons abordée, on a échangé. Nous allons continuer de rechasser les éléments, afin d'en donner l'ossature. A partir du moment où l'on va commencer à compter l'eau que les populations consomment, on va sortir de la pratique du forfait»*, a-t-il indiqué.

S'agissant du phénomène des fuites d'eau, que l'on observe çà et là sur le réseau de la S.n.d.e, que ce soit à Brazzaville, Pointte-Noire, Dolisie, etc., Louis Patrice Ngagnon a relevé que le réseau actuel est vieux, il faut le réhabiliter. *«Nous avons, à Brazzaville, malheureusement, des réseaux qui sont vieux, de vieux tuyaux. Mais, ces vieux tuyaux ne supportant plus la pression actuelle de l'eau que nous produisons, lâchent par endroit. Mais, la décision que nous avons prise, nous avons, sur le terrain, des équipes qui travaillent. Donc, au fur et à mesure qu'une fuite apparaît, nous réparons, immédiatement. Mais, on ne pourra pas, malheureusement, pour des quartiers aussi vieux que Poto-Poto, Moungali, Bacongo, réparer toutes les fuites. Il faut, nécessairement, changer les réseaux»*, a dit le Directeur général de la S.n.d.e.

Signalons que le réseau de distribution d'eau potable de Brazzaville, par exemple, a été mis en place à partir de 1954, avec la mise en service de l'usine du Djoué, vers Kinsoundi. Grâce au projet de Djiri II (gouvernement et coopération chinoise) et au projet Peedu (gouvernement et Banque mondiale), ce réseau est passé de 1.173 km (fin 2013) à plus de 1.650 km de linéaire de canalisation, tous diamètres confondus, à la fin de 2014. De même, ces dernières années, la S.n.d.e, grâce au concours du gouvernement, a augmenté sa production, qui est passée de 4.750 mètres-cubes d'eau par heure, à 11.340 m3/h, grâce à la construction de certaines infrastructures, comme les potablocs du Djoué et de Djiri (2.340 m3/h), le complexe de Djiri (7.500 m3/h) et la réhabilitation de l'ancienne usine du Djoué, qui est passée à 1.500 m3/h.

Malgré ces efforts, des quartiers, dans la capitale, souffrent toujours de «délestages» d'eau courante, alors que d'autres, surtout dans la périphérie de la ville, ne sont pas encore desservis par le réseau de la S.n.d.e.

Autant dire que le gouvernement devrait maintenir ses efforts d'investissements en faveur de la S.n.d.e, pour soulager une population qui ne cesse d'augmenter.

Pascal Azad DOKO

Semaine Africaine, votre journal préféré

Association «Génération consciente de la Sangha»

La jeunesse de la Sangha face au défi du développement

Association à caractère socioéconomique ayant pour objectifs de rassembler et consolider les liens entre le jeunes cadres du département de la Sangha et d'appuyer les initiatives de développement de ce département, la G.c.s (Génération consciente de la Sangha) a organisé sa sortie officielle, samedi 21 novembre 2015, au siège du Café du savoir, à Brazzaville. Sur le thème: *«La jeunesse de la Sangha face au défi du développement».* La cérémonie était placée sous le patronage de son président d'honneur, Arnaud Ndinga Makanda, député élu dans la Sangha. En présence de Fidèle Idevert Mbounga et de Xavier Bouka-Bouya, respectivement président et vice-président de l'association.

Le présidium.

Conscience-unité-développement, telle est la devise de l'Association «Génération consciente de la Sangha», qui a pour ambition de rassembler les jeunes ressortissants de la Sangha, pour former une plateforme dynamique, afin de rendre visibles les potentialités se trouvant dans leur département, considéré comme deuxième pôle économique du pays. *«Nous avons créé cette association, dans le but de faire que les jeunes prennent conscience de leur avenir et de leurs compétences. Nous voulons, d'abord, réunir les jeunes de la Sangha et faire qu'il y ait une visibilité de ces jeunes, sur le plan national; une visibilité, en construisant des projets de développement, pour se prendre en charge, afin d'éviter que nous soyons gérés par des étrangers. Vous voyez, déjà, dans notre département qui est frontalier avec le Cameroun, il y a beaucoup de Camerounais. Pendant ce temps, les jeunes de la Sangha sont toujours dans l'oisiveté. Nous devons faire en sorte que les jeunes profitent des atouts de la Sangha, qui est le deuxième pôle économique du pays»*, a expliqué Fidèle Mbounga.

Poursuivant son propos, le président de *«Génération consciente de la Sangha»* a évoqué les stratégies de son association, qui consistent à mettre en jeu les ressources financières pour la formation professionnelle des jeunes, en vue d'une main d'œuvre qualifiée et disponible,dans le cadre du développement de leur département. *«Lorsque nous aurons des financements, notre objectif est de former les jeunes, c'est-à-dire, nous allons prendre les experts, pour encadrer les jeunes. Nous n'avons pas, par exemple, des plombiers, dans la Sangha; nous n'avons pas des jeunes soudeurs, dans le département; ils viennent d'ailleurs, alors qu'aujourd'hui, la Sangha est un département qui commence à se développer. Pour construire, il faut faire appel aux jeunes de la République Démocratique du Congo. Mais, si on peut aussi former nos jeunes sur place, ce sera une bonne chose»*, a-t-il précisé.

Signalons que le siège de l'Association Génération consciente de la Sangha, qui compte trente membres actifs, se trouve à Brazzaville. En tout cas, pour le Ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, cette association est un partenaire tout trouvé, pour booster la formation qualifiante dans la Sangha et lutter ainsi contre le chômage en milieu jeune.

Espérance NDANGABALI
(Stagiaire)

Afrique centrale

Les douanes doivent faciliter les échanges dans la sous-région

Le séminaire de renforcement des capacités de la vision régionale des réformes douanières, organisée au profit des administrations douanières d'Afrique centrale, par Afritac-centre, structure d'appui du F.m.i en Afrique centrale, a pris fin,vendredi 20 novembre 2015, à l'hôtel Olympic Palace, à Brazzaville.

Financé par le gouvernement japonais, ce séminaire a été clos par Mme Félicité Omporo-Enouany, conseiller aux relations financières internationales du ministre de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public. En présence de Gilles Parent, conseiller en assistance technique au F.m.i, Emmanuel Ndinga, directeur des enquêtes douanières, et Fidèle Manda, directeur départemental des douanes de Brazzaville.

De g. à dr.: Gilles Parent, Emmanuel Ndinga, Mme Félicité Omporo-Enouany et Fidèle Manda.

Vue des douaniers participants.

Les administrations douanières ne doivent pas être un obstacle à la promotion des échanges commerciaux et économiques entre pays d'Afrique centrale. Elles doivent, plutôt, accompagner le développement de ces échanges, en luttant contre les contraintes qui constituent des obstacles. C'est ce qu'on peut retenir du séminaire de renforcement des capacités des administrations douanières qui a réuni des douaniers venus de six pays de la Cemac, y compris de la RDC et du Burundi.

Au cours des travaux, les participants ont été édifiés sur les sujets comme: les contrôles après dédouanement; la procédure de recouvrement et la coopération des administrations douanières, pour lutter contre la fraude internationale. A la fin du séminaire, ils ont formulé une série de recommandations dans les trois domaines débattus:

Pour le renforcement de la procédure de recouvrement, ils ont recommandé entre autres, d'engager une étude en vue de mettre en place, dans les meilleurs délais, un dispositif d'assistance internationale au recouvrement des droits et taxes communautaire dans un premier temps, élargi au-delà de la Cemac par la suite;

- concernant le contrôle après dédouanement, il a été recommandé, entre autres, de désigner le pays qui transmettra le projet de texte à la Cemac et compte-tenu des lenteurs souvent observées au sein de la Cemac, faire adopter ce projet de texte par chaque pays, sous la forme d'un texte conforme à l'ordonnancement juridique interne;
- dans le cadre du renforcement de la coopération douanière internationale, les participants ont recommandé, entre autres, à leurs pays, de ratifier les conventions internationales relatives à la coopération et à l'assistance mutuelle administrative douanière.

«La mise à profit des expériences des uns et des autres a, certainement, été un facteur d'enrichissement et de brassage de connaissances très propices, pour l'idéal des administrations des douanes de la Cemac, de la RDC et du Burundi. Aussi est-il opportun de dire que l'essentiel n'est pas de bâtir les meilleurs schémas de configuration des politiques douanières, mais également, de développer la capacité des administrations douanières à s'investir dans l'exécution des recommandations issues des différentes réflexions. Comme les contraintes sont identifiées, il serait judicieux, à notre humble avis, de renforcer les capacités des ressources humaines en des matières précises, en vue de corriger les faiblesses relevées et s'assurer des avancées souhaitées», a dit Mme Félicité Omporo-Enouany.

Philippe BANZ

Coup d'oeil en biais

Un présumé tueur en série bat le triste record de «Mâ Ngouabi»

A Brazzaville, après les victimes d'un certain «Mâ Ngouabi» (Armel Bazonzama, de son vrai nom), en 2010, plusieurs jeunes femmes ont été victimes, depuis deux ans, d'un autre présumé tueur en série, «Oussama Pablo» (de son vrai nom, Marcel Yoka Assama), un jeune de 34 ans vivant à Poto-Poto (arrondissement 3). Après une enquête minutieuse, la police a réussi à mettre enfin la main sur lui. Mais, seulement après sa douzième victime. Un record! Oussama Pablo a, en effet, endeuillé des familles, dans les quartiers Moussosso, Mayanga, Mansimou et Mbemba Landou, à Madibou (le huitième arrondissement de Brazzaville), Château d'eau (le premier arrondissement Makélékélé) P.K-Mfilou (dans le septième arrondissement), à la forêt de la Patte d'Oie, à l'O.c.h, à l'école primaire Fraternité, etc. La police a révélé, mardi 24 novembre 2015, qu'un seul homme est le présumé auteur desdits crimes, en l'occurrence Marcel Yoka Assama qu'elle a présenté à la presse et aux parents des victimes. C'est donc un tueur en série ayant fait, au total, douze victimes, battant ainsi, le record de «Mâ Ngouabi», qui avait tué huit femmes, selon le même mode opératoire: c'est-à-dire de ses propres mains, avant de violer le corps.

Meurtrière collision sur l'avenue Moe Teli, à Pointe-Noire: un mort!

Un mort et des blessés graves, tel est le bilan d'un accident de circulation qui s'est produit, lundi 23 novembre 2015, à Pointe-Noire. Il était 10h, quand un minibus de transport en commun, à bord duquel se trouvaient plusieurs passagers qui ont quitté le Grand-marché, a percuté, de plein fouet, sur l'avenue Moe Teli, un véhicule semi-remorque, en provenance de l'aéroport. Le chauffeur du minibus a été tué sur-le-champ et l'on a enregistré de nombreux blessés graves, parmi les passagers du minibus. Il avait tenté un dépassement, mais il s'est retrouvé nez-à-nez, avec le camion semi-remorque. Ce genre d'accident pouvait être évité, si seulement si les chauffeurs de minibus et de taxis, particulièrement, n'abusent pas les dépassements sur la chaussée, en roulant à vive allure.

Une femme tuée par l'effondrement d'un mur à Talangaï

La pluie tombée dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 novembre 2015, à Brazzaville, n'a pas fait que des dégâts matériels importants, dans les quartiers Nord de la ville-capitale. L'on déplore aussi, une perte en vie humaine. En effet, cette pluie a causé la mort d'une femme, au quartier 68 de Talangaï, précisément dans la rue Bouanga. La victime, âgée de 78 ans, a été tuée, quand l'effondrement d'un mur de sa maison l'a littéralement surprise, à 4h du matin. Les habitants du quartier et son propre voisinage, qui n'avaient pas fermé l'œil, la nuit, se battant contre l'inondation de leurs habitations, ont entendu un bruit. Ils ont accouru sur les lieux, et ont découvert le corps inanimé de la pauvre dame. Hélas!

Paulin Makaya en garde à vue au commissariat central de police

Le président-fondateur de l'U.p.c (Unis pour le Congo), parti situé à l'opposition, Paulin Makaya, a été placé en garde-à-vue, au commissariat central de police, à Brazzaville, depuis le lundi 23 novembre dernier. Selon le colonel Monkala Tchoumou, porte-parole de la police, dans des propos rapportés par R.f.i, Paulin Makaya a été interpellé pour possession de «plusieurs fusils d'assaut de type Kalachnikov, ainsi que des documents séditieux». Il serait accusé aussi, d'avoir participé à la marche de l'opposition, le 20 octobre dernier, alors que les manifestations politiques étaient interdites, à la veille du référendum constitutionnel. Selon R.f.i, l'avocat de Paulin Makaya, Me Hervé Ambroise Malonga, assure ne pas être au courant de cette accusation. De même, il réfute cette accusation, car la perquisition qui aurait permis de trouver ces armes se serait faite en l'absence de l'intéressé. Ancien proche du fondateur du M.c.d.d.i, feu Bernard Bakana Kolélas, Paulin Makaya incarnait une ligne radicale. Il n'avait pas suivi son maître, lorsque celui-ci avait décidé de rentrer au pays, en octobre 2005. C'est six ans plus tard, qu'il décide de regagner le bercail. A la tête de son parti, il brille par un discours radical prônant le départ du président Sassou-Nguesso du pouvoir, en 2016.

C.n.l.s: un concert de casseroles et une marche pacifique en vue

Un concert de casseroles et une marche pacifique pourraient être organisés, le 1er décembre 2015, à Brazzaville, à l'initiative du personnel du C.n.l.s (Conseil national de lutte contre le Sida). Ce serait une façon de dénoncer, publiquement, vingt mois de salaires impayés. La date choisie n'est pas fortuite, ce jour-là, sera célébrée la journée mondiale de lutte contre la pandémie du Sida.

L'érosion au galop au quartier Jacques Opangault

Les pluies diluviennes tombées sur la capitale, le week-end dernier, n'ont pas encore fini de défrayer la chronique, que celle de la nuit du mardi 24 au mercredi 25 novembre 2015, a ajouté son lot de malheurs, notamment au quartier Jacques Opangault, où la population vit dans l'angoisse. La route principale est menacée par l'érosion. Un collecteur d'une autre route dudit quartier n'a pas supporté la furie des eaux, provoquant un grand ravin qui a englouti ou partiellement détruit plusieurs maisons. Plusieurs autres maisons attendent de subir le même sort. En tout cas, l'érosion avance au galop. Les familles qui vivent aux abords de cette rue se plaignent d'être abandonnées à leur triste sort. Toutefois, elles lancent encore un S.o.s aux pouvoirs publics, pour que soit vaincue l'érosion qui menace d'engloutir leurs habitations. Gageons que la Délégation générale des grands travaux sera attentive à leur cri de désespoir.

Sécurité publique

Un tueur en série de jeunes femmes, cueilli par la police à Brazzaville

Le porte-parole de la police, le colonel Jules Monkala-Tchoumou, a tenu un point de presse, mardi 24 novembre 2015, à la direction générale de la police, à Brazzaville. Pour présenter aux médias, un présumé auteur de crimes d'assassinats en série de jeunes femmes, répondant au nom de Marcel Lewis Assama Yoka, alias «Oussama Pablo», 34 ans, célibataire, habitant dans la rue Bacongo, à Poto-Poto, père de deux enfants. Il est présumé auteur de 12 crimes d'assassinats de jeunes femmes, dans la ville-capitale. Une histoire qui n'est pas sans rappeler celle d'un autre tueur en série de jeunes femmes, appelé «Mâ Ngouabi», de son vrai nom, Armel Bazonzama, condamné en 2010, à la prison à perpétuité.

Selon le colonel Monkala-Tchoumou, c'est depuis deux ans que le nommé Marcel Lewis Assama Yoka s'est lancé dans des crimes d'assassinat de jeunes femmes. Ainsi, il a fait des victimes dans les quartiers Mayanga, Moussosso, Mbemba Landou, Mansimou, Ngangouoni, Pk-Mfilou, Diata, dans la forêt de la Patte d'oie (vers Tennis club), à l'Ecole primaire Fraternité, au Parc zoologique, sur un terrain inhabité, vers l'hôpital Blanche Gomez, au quartier O.c.h (Moungali 3), et dans la rue Père Bessieux, au centre-ville. *«L'un des cas les plus insolites s'est produit à Mansimou, où il a réussi à pénétrer dans la parcelle des parents de la jeune fille où il y est resté de 20h à 1h du matin, et c'est à cette heure-là, au moment de partir, qu'il a tiré la jeune fille dans un coin de la parcelle, pour la violer, la tuer et a abandonné le corps sur place»*, a expliqué le porte-parole de la police. *«C'est un repris de justice, qui a eu plusieurs séjours à la Maison d'arrêt. Et, vous conviendrez avec nous que c'est un homme très dangereux, pour notre cité»*, a précisé le colonel Monkala-Tchoumou. La dernière fois que cet homme était en prison, c'était pour une tentative de viol.

La police a procédé à la reconstitution des faits (concernant certains crimes d'assassinat), avec le présumé auteur. Lucide, dans sa restitution des faits, cet individu d'un cœur sec et froid, jugé très dangereux pour la société, par la police, a démontré, au cours de la restitution des faits, comment il capturait ses proies. *«Il s'agit d'un bandit de grand chemin, un tueur en série de jeunes filles, dont le mode d'action consistait à racoler celles-ci, à les attirer dans la pénombre, pour les violer et assassiner, ou assassiner et violer leurs cadavres, par la suite»*, a révélé le colonel Jules Monkala Tchoumou. Mais, à ce propos, un des frères d'une victime, notamment un corps retrouvé au quartier O.c.h, a estimé que les explications fournies par le présumé meurtrier de sa petite-soeur sont erronées, car, selon lui, *«le samedi, aux environs de 14h, où la police a retrouvé le corps de la petite sœur, le matin même, elle était allée au salon de coiffure. D'où vient donc que dans les explications du présumé meurtrier, il dise avoir commis son forfait la nuit?»*, s'interroge-t-il, avec étonnement. Toutefois, le colonel Jules Monkala-Tchoumou a rassuré que la police va *«poursuivre les investigations, élucider certains cas, boucler la procédure, afin que l'intéressé soit présenté devant monsieur le procureur de la République»*. Le porte-parole de la police a lancé, en outre, un appel aux parents qui auront constaté la disparition de leurs filles de se présenter à la police, pour des besoins d'enquête. Ce n'est pas facile pour la police de mettre la main sur des présumés assassins aussi malins qu'Armel Bazonzama ou Marcel Lewis

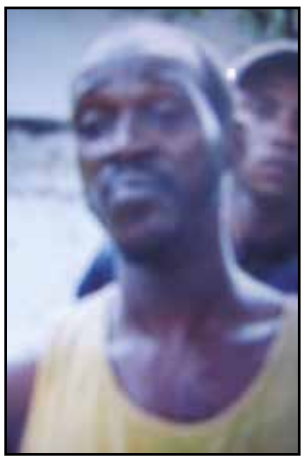

Marcel Lewis Assama Yoka.

Assama Yoka. La justice est appelée à faire preuve de la même rigueur, pour ne pas que ces personnes considérées comme dangereuses pour la société, retrouvent la liberté de reprendre leurs actes criminels, en échappant à la force de l'ordre. Si ces présumés assassins n'étaient pas tombés dans les filets de la police, combien de jeunes femmes devaient-ils encore assassiner de leurs mains?

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Vie associative

Une plateforme pour défendre la Constitution du 20 janvier 2002

Une nouvelle plateforme, dans le paysage de la société civile congolaise, vient de voir le jour. Il s'agit des Ful-D (Forces unies pour la liberté et la démocratie). Celle-ci regroupe sept associations, que sont: «Forum des droits de l'homme», de Me Maurice Massengo-Tsiassé; «Marien Ngouabi et éthique», de Marion Mandzimba Ehouango; «Fondation Ebina», de Joe Washington Ebina; «A.m.22», d'Alexis Dzabana; «Ligue pour la paix, l'unité et le développement», de Bernard Ntandou; «Congo maison commune», de Jean-Pierre Koubanza; «Mouvement citoyen ras-le-bol», de Guersction Gobouang. La sortie officielle de cette nouvelle plateforme de la société civile qui s'inscrit dans la lutte contre l'instauration de la nouvelle République incarnée par la Constitution adoptée par référendum le 25 octobre 2015, a eu lieu, samedi 21 novembre 2015, à l'hôtel Saphir, à Brazzaville.

De g à dr.: Mandzimba Ehouango, Massengo Tiassé et Joe W. Ebina.

Quelques participants à cette cérémonie.

Dans une déclaration de principe rendue publique à l'occasion de la sortie officielle, les Forces unies pour la liberté et la démocratie condamnent, *«avec véhémence, le non-respect de la Constitution du 20 janvier 2002, par le président de la République, ainsi que d'autres lois garantissant les libertés publiques»*. Le non-respect de la Constitution du 20 janvier 2002 a entraîné un soulèvement populaire, à travers le pays. Selon les fondateurs de cette nouvelle plateforme de la société civile, la nouvelle Constitution suscite une forte désapprobation. Ainsi, les signataires de cette déclaration s'engagent à *«nier, refuser, dénoncer, rejeter, récuser, désobéir à toute émanation de la prétendue Constitution personnelle de Monsieur Denis Sassou-Nguesso, dite Constitution du 6 novembre 2015; agir dans la plénitude de leurs moyens, pour faire échec au coup d'Etat constitutionnel, conformément aux droits accordés par la Constitution du 20 janvier 2002»*. Selon Marion Madzimba-Ehouango, vice-président de cette plateforme, la vocation première de celle-ci est *«d'œuvrer pour la liberté, la démocratie, l'Etat de droit, la défense de l'ordre constitutionnel et l'alternance politique au Congo»*. Aussi, les Ful-D demandent-elles au président de la République, la libération sans conditions de plus de 250 de leurs compatriotes emprisonnés pour avoir, légitimement, dit non au changement de la Constitution du 20 janvier 2002.

Pascal BIOZI KIMINOU

VILLA A LOUER

A Pointe-Noire (Côte Matève)
Référence: Ecole primaire Côte Matève (500m)

Quatre (4) chambres à coucher, dont deux (2) avec placards + deux (2) toilettes internes (parents et enfants) + cuisine vaste moderne, maison climatisée. Parcelle clôturée (paillote + bâche à eau et surpresseur).

N.B. Annexe moderne avec salon, chambre et cuisine dans la parcelle.

Contact:

06. 673.10. 83 / 06.670. 72 16
01.673.10.83 / 05.588.49.69

CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL GALIBA
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Marché Plateau Centre-ville, vers ex-Trésor, ex-Hôtel de Police
Boîte Postale: 964/Téléphone: 06 540-93-13/06 672-79-24
E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr, www.notairegaliba.com
REPUBLIQUE DU CONGO

I.B.MOTORS

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 1.000.000 Francs CFA
Siège social: Brazzaville, Centre-ville, République du Congo
RCCM: 15 B 6191
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique du 10 novembre 2015 reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA, Notaire, titulaire d'un Office à la résidence de Brazzaville, enregistré le 12 novembre 2015 à la recette des impôts de Bacongo, folio 197/8, numéro 2182, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;

Dénomination sociale: I.B. Motors;

Siège social: Brazzaville, Centre-ville, avenue de l'Indépendance (en face de Burostock);

Capital social: Un Million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraires;

Objet social: la société a pour objet, en République du Congo et, partout ailleurs à l'Etranger, les activités suivantes:
- La vente de véhicules motorisés;
- La location de véhicules;
- L'entretien des véhicules (garage);
- La vente de pièces détachées;
- La vente de téléphone et autres accessoires;
- L'horlogerie;
- L'importation et l'exportation.

Apports en numéraire: Par acte notarié portant déclaration de souscription et de versement reçu par le Notaire soussigné, le 10 novembre 2015 et enregistré le 12 novembre 2015, folio 197/10, numéro 2183, l'Associé Unique de la société a libéré, en intégralité, ses parts sociales;

Gérance: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Issa BATHILY a été nommé en qualité de Gérant, pour une durée illimitée;

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 18 novembre 2015, sous le numéro 15 DA 1086;

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 18 novembre 2015, sous le numéro 15 B 6191.

Pour insertion,
Maître Henriette L. A. GALIBA,
Notaire

Maître ANGOUELET Patrick Hervé
Sis 01, rue Mongo, en face de la Basilique Sainte-Anne, Poto-Poto, Brazzaville
Tél: 06.960.28.72
SOCIETE LE JOCO
Société à responsabilité limitée au capital de un million (1.000.000) de francs Cfa. Siège social: 01, rue Ondama/route Nkombo-Moukondo, arrêt La Ferme, Brazzaville, république du Congo.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du vingt juillet de la même année, sous le folio 166/1 n°624 à la recette de l'enregistrement, domaines et timbres de Talangaï, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: LE JOCO;
Forme: Société à responsabilité limitée;

Capital: 1.000.000 de francs Cfa, divisé en (100) parts sociales, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées par les associés;

Siège social: 01, rue Ondama/route Nkombo-Moukondo, arrêt La Ferme, Brazzaville, République du Congo;

Objet:
- Société immobilière (achats, location et vente de maisons);
- Vente matériaux de construction et équipements bureautiques, construction des bâtiments et travaux publics, prestation dans le bâtiment. Et, généralement, toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre de commerce et du crédit mobilier;

Gérante: Mme KANGA NOHNNY Dehann;

Dépôt légal: effectué au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 02 octobre 2015, sous le numéro 15 DA 931;

Immatriculation: le 02 octobre 2015, au Registre de commerce et du crédit mobilier, sous le numéro RCCM CG/BZV/15 B 6110.

Pour insertion,
Maître ANGOUELET Patrick Hervé

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64/République du Congo

INSERTION LEGALE
«LE FLOCH DEPOLLUTION»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration/Capital social de: 8 559 540 Euros
Siège social: 42 bis, quai de Léon 29 600 Morlaix/RCS de Brest sous le n° 330 955 865
République de France

CREATION D'UNE SUCCURSALE

Aux termes d'un procès-verbal du Conseil d'Administration de la société «LE FLOCH DEPOLLUTION», en date du 25 octobre 2015, reçu au rang des minutes du Notaire soussigné, le 16 novembre 2015, enregistré à Pointe-Noire, folio 204/21, n° 8721; il a été décidé de la création d'une succursale de la société «LE FLOCH DEPOLLUTION» en République du Congo, ayant pour:
DENOMINATION: «LE FLOCH DEPOLLUTION Succursale du Congo»;
OBJET: - Travaux de dépollution maritime et terrestre et prestations associées;
SIEGE DE LA SUCCURSALE: Pointe-Noire, 1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le Rond- point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 2e étage, République du Congo;
DUREE: Deux (2) années consécutives, à compter de son immatriculation au RCCM;
REPRESENTANT LEGAL: Monsieur VANBAELINGHEM est nommé en qualité de Représentant Légal de la succursale du Congo, pour une durée d'un (1) an;
DEPOT LEGAL: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, duquel, la succursale a été inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le n°CG/PNR/15 B701.

Fait à Pointe-Noire, le 23 novembre 2015.
Pour avis,
Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE, Notaire

AVENDRE PARCELLES

- OCH du CHU 360m²
- Batignoles avenue des 3 martyrs 740m²
- Chateau d'eau rue de la piscine villa moderne

Contact: 01 512 63 21

AVIS DE LOCATION

Immeuble en plein centre-ville (derrière la CFAO), comprenant:
-au rez-de-chaussée: 3 boutiques;
-au 1er étage: 4 bureaux;
-au 2e étage: 1 appartement de 3 chambres, 2 douches, 1 cuisine, 1 salle à manger et un salon, le tout meublé, avec groupe électrogène et forage.
Tél: 06 950 64 79/05 558 39 44

Ministère de la santé et de la population

Lutter contre le commerce illicite des produits du tabac

En rapport avec la célébration, le 31 mai dernier, de la journée internationale sans tabac, sur le thème: «Eliminer le commerce illicite des produits du tabac», le Ministère de la santé et de la population a organisé, mardi 24 novembre 2015, dans la salle des conférences du Ministère de la justice, des droits humains et de la réforme de l'Etat, à Brazzaville, un focus pour promouvoir le protocole préconisé par la convention cadre de l'O.m.s pour la lutte antitabac, afin d'éliminer ce fléau et faciliter ainsi, son adoption et son application par le Congo. Benjamin Ossombo, conseiller administratif et juridique du ministre de la santé et de la population, a patronné ce focus, en présence de Mme Rosalie Likibi-Boho, point focal national, volet lutte antitabac.

Benjamin Ossombo (au milieu) ouvrant les travaux du focus.

Les participants au focus.

Le tabagisme est l'un des principaux facteurs de risque des cancers des voies respiratoires et digestives, des maladies cardiovasculaires, c'est-à-dire de l'infarctus du myocarde, de l'hypertension artérielle, de l'altérité des membres inférieurs, de l'accident vasculaire cérébral, de l'impuissance sexuelle, de la thrombose, de l'angine de poitrine, la bronchite chronique et l'asthme, les problèmes d'-O.r.l (Oto-Rhino Laryngologie), etc.

Aussi, un cancer sur trois est provoqué par le tabagisme. *«50% des cancers de la vessie sont liés au tabac. 85% des cas de cancer du poumon sont liés au tabagisme actif et 5% au tabagisme passif»*, a indiqué le ministre de la santé. 6 millions de personnes meurent chaque année des conséquences néfastes du tabac et de la cigarette. Au Congo, il y a 12% d'hommes, 1% de femmes, 15% d'enfants de 13 à 15 ans, soit une moyenne de 9% de personnes qui meurent du tabac.

Le Congo fait partie des 180 pays ayant ratifié la convention-cadre de l'O.m.s pour la lutte antitabac. En outre, il est parmi les dix pays membres du protocole, pour éliminer les produits du tabac, dont le commerce illicite reste un sujet de préoccupation mondiale. Car, il rend ces produits plus accessibles et plus abordables, sapant ainsi les politiques de lutte antitabac et imposant une lourde charge aux systèmes de santé. D'où, la lutte contre toutes les formes de commerce illicite du tabac, notamment, la contrebande et la fabrication illégale.

Pour Benjamin Ossombo, la solution réelle à ce fléau reste la mise en œuvre du protocole préconisé par la convention-cadre de l'O.m.s pour la lutte antitabac. *«C'est un instrument juridique sans équivalent destiné à combattre et à éliminer à la longue, un fléau international complexe qui a des conséquences sanitaires considérables»*, a-t-il expliqué. Le Congo soutient cette convention-cadre, a indiqué le conseiller administratif et juridique.

Afin d'inverser le cours de l'épidémie du tabagisme, Benjamin Ossombo estime qu'il faudrait une action concertée de bon nombre de secteurs sous le leadership du Ministère de la santé. A cet effet, il a lancé un appel à tous les partenaires publics et privés, aux communautés urbaines et rurales et à la société civile, afin de former un front commun contre cette menace économique et sociale.

Signalons que la loi antitabac votée au parlement interdit la consommation du tabac, sous toutes ses formes, dans les lieux affectés à usage public, notamment sanitaire, scolaire et professionnel, et dans les moyens de transport en commun.

A ce titre, l'obligation est faite aux responsables de ces lieux et moyens de transport d'afficher, visiblement, un avis interdisant la consommation de tabac et de ses dérivés.

Par ailleurs, la consommation, l'achat et la détention de tabac et de ses dérivés sont également interdits aux mineurs, aux femmes en état gestation et aux malades mentaux. De même, toute opération de parrainage des manifestations sportives, musicales, de mode et autres activités culturelles par les industries du tabac, les vendeurs et importateurs de tabac, est aussi interdite.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Croix-rouge congolaise

Création d'un réseau des journalistes amis de l'organisation

Un réseau des journalistes amis de la C.r.c (Croix-rouge congolaise) vient d'être créé, à l'issue d'un atelier relatif à la sensibilisation des journalistes sur le mandat des activités de la C.r.c, qui s'est déroulé, du 17 au 19 novembre 2015, au siège national de ladite organisation, à Brazzaville. Organisé par la C.r.c, représentée par Delphin Roger Kibakidi, assistant en communication, et Doudou Esungi, chef de département communication, en partenariat avec le C.i.c.r (Comité international de la Croix-Rouge), représenté par Serge-Brice Mbongolo, cet atelier a réuni une vingtaine de journalistes des organes de presse publics et privés.

Vue des journalistes, pendant l'atelier.

Pendant les travaux, les journalistes ont suivi des communications présentées par d'éminents conférenciers et portant, notamment sur: *«Le rôle des journalistes dans la protection et l'assistance des vulnérables»; «La sécurité des journalistes en situation de conflit»; «le droit international humanitaire»; «La gestion des catastrophes»; «Les missions et activités de la Croix-rouge congolaise»;* etc.

En tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire, la C.r.c assure l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables, sans distinction aucune, à travers des programmes communautaires durables, des activités de secours, la préparation des réponses adaptées aux catastrophes, aux épidémies, aux pandémies, etc. En temps de guerre et comme en temps de paix, la C.r.c, qui est présente dans tous les départements du Congo, apporte son assistance à la population avec l'appui de ses partenaires.

Fondé il y a près de 150 ans, pour préserver une certaine humanité au cœur des conflits, le C.i.c.r agit dans le cadre du D.i.h (Droit international humanitaire), dont les Conventions de Genève sont le fondement. Car, même la guerre a des limites qui portent à la fois sur la conduite des hostilités et sur le comportement des combattants vis-à-vis de la population et des combattants désarmés ou faits prisonniers.

Le D.i.h est, en effet, un ensemble de règles qui, en période de conflit armé, permettent de protéger les personnes qui ne participent pas ou ne participent plus aux conflits, et qui limitent le choix des moyens et méthodes de faire la guerre. Lorsque les objectifs militaires sont attaqués, les civils et les biens civils doivent, dans toute la mesure du possible, être protégés contre tout dommage collatéral ou incident.

Notons qu'à l'issue des travaux, un réseau de journalistes amis de la C.r.c a été créé. Il est dirigé par Jacques Kinzonzi, du journal «Le Pelican». Ce réseau a pour missions entre autres, de relayer les informations sur les activités de la C.r.c. Au terme des travaux, Delphin Kibakidi et Serge Brice Mbongolo ont exhorté les journalistes à mettre en pratique les enseignements reçus et à les relayer auprès de leurs collègues. Pour leur part, les participants ont souhaité, à travers un mot, la pérennisation de ce genre de formation.

Alain-Patrick MASSAMBA

Bureau du réseau des journalistes amis de la C.r.c:
Coordonnateur: Jacques Roger Kinzonzi (Le Pélican);
Coordonnateur adjoint: Bernard Birissa (Agence congolaise d'information);
Secrétaire: Bénito Babé (Radio Liberté);
Rapporteur: Lydie Gisèle Oko (Les Dépêches de Brazzaville);
Membres: Tous les journalistes participants.

5e congrès de Synalu

Jacques Moussiessié élu secrétaire général

A l'issue de son 5ème congrès ordinaire, tenu à l'amphithéâtre «Le Phénotype» de l'Université Marien Ngouabi, à Brazzaville, du 19 au 21 novembre 2015, le Synalu (Syndicat national de l'Université) a renouvelé ses instances dirigeantes. C'est Jacques Moussiessié qui en a été élu secrétaire général. *«En me plaçant à la tête de notre grand syndicat, vous m'avez confié une mission cardinale que je me dois d'accomplir avec toutes les compétences que vous avez choisies, en vue de conduire le Synalu vers un horizon toujours plus clair»,* a-t-il déclaré.

De g. à dr.: Fortuné-Joachim Moussa-Ipalat, Paul Louzolo-Kimbembe et François Okondza.

Le nouveau bureau exécutif national. A l'extrême gauche: Jacques Moussiessie.

Le 5e congrès ordinaire du Synalu, qui s'est tenu sur le thème: «Renforçons notre unité et notre cohésion dans la poursuite inlassable de notre combat, pour l'amélioration de nos conditions de vie et de travail», a été une réussite.

Ouvert par Fortuné-Joachim Moussa-Ipalat, secrétaire général sortant, en présence de Paul Louzolo-Kimbembé, recteur par intérim de l'Université Marien Ngouabi, François Okondza, président de la C.c.e (Commission de contrôle et d'évaluation), le congrès a regroupé cent vingt-quatre délégués, venus des différents établissements de l'Université Marien Ngouabi, du rectorat, de la direction de la scolarité et des examens, la direction de logement, des bâtiments et des équipements, la direction des affaires socio-sanitaires, etc. Il a permis aux congressistes de procéder au réexamen des textes fondamentaux (statuts, règlement intérieur, caisse d'entraide sociale) de leur syndicat. Ce congrès a été un haut moment d'échanges, et surtout, il a permis de faire le bilan de la vie de l'organisation syndicale. C'était une occasion d'évaluer l'activité syndicale menée pendant le mandat du secrétaire général sortant, et de réfléchir sur l'organisation et le fonctionnement du mouvement syndical, en analysant les victoires obtenues.

L'appréciation faite est de renforcer les acquis et corriger les insuffisances remarquées, en tenant compte des aspirations légitimes des membres. Les congressistes ont reconnu que le bilan a été positif, tout au long de la mandature triennale du bureau exécutif national sortant, qui a travaillé sur la base de la feuille de route élaborée lors du 4e congrès ordinaire tenu en décembre 2011. Les résultats ont abouti à l'adoption de cinq motions relatives à l'encouragement, au soutien et au remerciement, ainsi qu'à deux recommandations. La première recommandation porte sur l'équipement des laboratoires en matériels didactiques et produits chimiques des établissements de l'Université Marien Ngouabi.

A ce propos, les enseignants de l'Université Marien Ngouabi membres du Synalu ont recommandé que l'équipement en matériels de laboratoire et produits chimiques soient disponibles avant la rentrée académique 2015-2016. Pour la seconde recommandation, les congressistes ont exigé que le recrutement à l'Université Marien Ngouabi se fasse conformément aux textes en vigueur.

Signalons que la clôture du congrès a été marquée par la présence de Claude Neree Karanda, directeur des ressources de l'Université de Marien Ngouabi, représentant le recteur.

Dans son mot de clôture, Fortuné-Joachim Moussa-Ipalat a donné une image, pour exprimer la solidité du Synalu: *«Le syndicat national de l'Université que nous laissons est une maison bâtie sur le roc. La pluie est tombée, les torrents sont venus, les vents ont soufflé et se sont jetés contre cette maison: elle n'est point tombée, parce qu'elle était bâtie sur le roc: le roc de l'unité, de la cohésion, de la détermination, de la volonté et surtout de l'efficacité».*

Créé à l'avènement de la démocratie en 1991, le Synalu est le tout premier syndicat indépendant de l'Université Marien Ngouabi.

Philippe BANZ

Edicc (Entrepreneurs et dirigeants chrétiens du Congo)

Insuffler l'éveil éthique et social dans la gouvernance de l'entreprise

Nouvellement créée au Congo, l'Association Edicc (Entrepreneurs et dirigeants chrétiens du Congo) a lancé, officiellement, ses activités, samedi 21 novembre 2015, au C.c.u.b (Centre catholique universitaire de Brazzaville), au cours d'une journée d'échange et de partage sur la nature, les objectifs et les spécificités de cette association qui entend s'affilier à l'Uniapac (Union internationale des associations patronales catholiques). C'était sous le patronage de Juliana Zeferino Estevao, président de l'Uniapac-Afrique, en présence de Pascal Gayama, secrétaire général permanent de l'Edicc, Novou Ouattara Taoua, président de l'Uniapac-Afrique Jeunes, Mme Maria Das Neves Ceita Baptista de Souza, vice-présidente de l'Uniapac-Afrique, père Claver Boundja, dominicain.

Les participants posant pour la postérité.

Dans l'assistance, on notait la présence de Mgr Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la C.e.c, père Hugues Christian Bokouamanga, sj, aumônier catholique pour les cadres, père Francis Ngombé, dominicain, de Mme Hortense Gisèle Yela, expert en gouvernance et développement territorial, secrétaire permanente chargée de la recherche et de la formation et de Rock Germain Mpassi-Moumpassi, expert en développement durable près le Ministère de l'économie forestière et du développement durable, ainsi que plusieurs personnalités de divers rangs et d'obédiences variées, etc. La modération a été assurée par Cyprien Kibangou.

Dans son mot de bienvenue, Pascal Gayama a donné le sens de la journée de réflexion et d'action visant à baliser les axes d'intervention du plan d'action triennal d'Edicc, en vue d'insuffler *«l'éveil éthique et social»*. Selon lui, la rencontre consistait à sensibiliser les participants à une philosophie du management inspirée de la doctrine sociale de l'Église catholique; proposer une réflexion/action sur l'éthique chrétienne et morale; susciter une réflexion sur les enjeux du développement durable, de la bonne gouvernance et de la responsabilité sociale et sociétale de l'entreprise; procéder à la reconnaissance de l'Association Edicc par l'Uniapac-Afrique.

Dans cet élan, Juliana Zeferino Estevao a présenté la nature, l'action, les bienfaits, les œuvres et les spécificités éthiques, doctrinales et managériales de ce mouvement. D'autres communications ont meublé la journée, à l'instar de celle du père Claver Boundja qui a proposé une lecture de l'encyclique écologique du Pape François intitulée *«Laudato Si'»*. De même, Mme Hortense Gisèle Yela a exposé sur les piliers de la bonne gouvernance qui sont: la transparence, l'obligation de rendre compte, l'efficacité, l'inclusion, etc. Rock Germain Mpassi-Moumpassi a édifié l'auditoire sur le concept développement durable.

Par son action, l'Edicc se propose d'être un lieu de partage, de réflexions et d'initiatives, cherchant à repenser l'entreprenariat selon une logique de service du bien commun, combinant à la fois une prise de responsabilité économico-financière, sociale et intégrant les exigences d'un développement durable. Elle entend former ses membres à une philosophie du management inspirée de la doctrine sociale de l'Église. Comme engagements, Edicc préconise une transformation de la culture de l'entreprise suffisamment profonde pour lui restituer ses responsabilités éthiques et politiques.

Les festivités du lancement officiel des activités de l'Edicc se sont achevées au cours de la messe célébrée, dimanche 22 novembre 2015, en la solennité du Christ-Roi de l'univers, en l'église Saint Dominique, sise au C.c.u.b.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Point de vue

Au cœur du projet de l'Evangile: l'humanisation et la civilisation des rapports interculturels

Civiliser est entreprise qui vise à faire des humains, les brutes que nous sommes à la naissance; des sujets ouverts sur le monde et à l'autre, aptes à tisser avec lui, des rapports apaisés qui rapprochent. Le lecteur a vite compris qu'un niveau technologique élevé n'est pas dans mon esprit, ce qui fait tout de suite de la société qui s'y est hissé, une société civilisée. La civilisation, dans mon texte, fait davantage référence aux valeurs morales qu'aux valeurs matérielles; même si celles-ci sont le support sur lequel l'homme et les sociétés doivent peser pour s'élever.

Dominique Ngoïe-Ngalla.

Or, pour humaniser les rapports liant les membres d'une même société, et celle-ci à d'autres sociétés et à leurs membres, rien de tel, si l'on ne se conduit conformément aux préceptes de l'Evangile, lesquels se résument dans ce commandement qui exige pour lui obéir qu'on s'y entraîne: *«aime ton prochain comme toi-même»*.

A partir de ce moment-là, l'autre de l'autre ethnie rejeté sur la base de sa différence, l'autre cesse d'être pour moi, le danger menaçant que sa différence, justement, mon imagination et mon ignorance me donnent à voir. Tolérer la différence et l'accueillir sont le chemin de l'humanisation de nos rapports, mais c'est aussi ce à quoi l'Evangile nous oblige si nous adhérons à ses enseignements. Dans ces pays d'Afrique où, malgré le pourcentage élevé de chrétiens, les rapports entre les groupes ethniques opposés par leurs différences sont heurtés, me paraissent le signe que la foi chrétienne n'y est pas encore enracinée pour devenir un élément dynamique de transformation des mentalités; faute, probablement, d'une bonne pédagogie, le prêtre, ou le pasteur, n'ayant pas pris conscience que l'amour de l'autre différent et sa pratique doivent prendre une place centrale dans leur enseignement. Le reste est varne rhétorique. Et le pasteur ou le prêtre, dans leurs interminables homélies, succombent bien souvent à la tentation de la rhétorique, oubliant l'essentiel qui se dit en peu de mots, mais dont la pratique est le résultat d'un long entraînement; une ascèse. Le résultat d'une lutte sans merci au cœur de soi où des postulations radicalement opposées se livrent bataille même chez les meilleurs, ou plus exactement chez ceux qui prenant conscience de ces terribles contradictions, en permanence veillent pour ne pas être disqualifiés comme chrétiens. Et être chrétien, ce n'est pas une question de fidélité à des gestes rituels, (les bigots et les bigotes s'y connaissent), mais de courage, afin de ne jamais baisser la garde devant l'urgence du singulier commandement: *«ton prochain, tu dois l'aimer comme tu t'aimes toi-même»*. Le chrétien, qui s'y entraîne de façon régulière, y puise la force de résister à l'intoxication politique qui, dans les Etats multi-ethniques, fait échec au projet des hommes de bonne volonté pour briser le frein ethnique afin que naisse la nation, l'âme collective qui donne ses chances à l'Etat.

Dominique NGOIE-NGALLA

Calendrier de la Conférence épiscopale du Congo

Du 28 au 30 novembre 2015
Visite apostolique du Pape François à Bangui (Rca)

Du 1er au 6 décembre 2015
Retraite spirituelle à Liambou (Pointe-Noire)

Du 3 au 5 février 2016
Session pastorale au C.i.o (Centre interdiocésain des œuvres) à Brazzaville

7 février 2016
Clôture de l'année de la vie consacrée

Du 4 au 10 avril 2016
Assemblée plénière de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo)

1er dimanche de l'Avent-année C

«Restons éveillés et prions en tout temps»

***Textes*: Jr 33, 14-16; Ps 24 (25); 1 Th 3, 12-13; 4, 1-2; Lc 21, 25-28.34-36**

«Le but de ma visite est, en premier lieu, de vous porter, au nom de Jésus, le réconfort de la consolation et de l'espérance. J'espère de tout cœur que ma visite pourra contribuer, d'une manière ou d'une autre, à soulager vos blessures et à favoriser les conditions d'un avenir plus serein pour la Centrafrique et tous ses habitants». S'adressant aux fidèles *«de toutes les religions et ethnies»* du pays, le Pape poursuit: *«Je désire soutenir le dialogue interreligieux pour encourager la coexistence pacifique dans votre pays. Je sais que cela est possible parce que nous sommes tous frères»*.

Voici le message adressé par le pape François à nos frères et sœurs centrafricains et par-delà, à toute l'Afrique pour sa première visite en Afrique. Il s'agit d'un message de paix qui concerne toutes les religions, les ethnies et les tribus. Nous sommes reconnaissants au Saint-Père, parce qu'il a mis au centre de sa visite le peuple centrafricain, formé de catholiques, de protestants, de musulmans et d'animistes, avec une attention particulière pour les désespérés et les abandonnés, commente Mgr Nzapalainga, archevêque de Bangui.

Nous commençons donc ce dimanche, la nouvelle année liturgique avec ces paroles de consolation et de paix pour notre Afrique et notre monde menacés et déchirés par des violences de tout genre. Si l'Eglise nous demande, chaque année, de célébrer l'ensemble des mystères chrétiens, c'est avoir cette connaissance intime de Celui qui vient de la part de Dieu en s'incarnant dans notre histoire humaine. C'est le porche d'entrée, l'humble venue du Fils de Dieu en notre terre. Le porche de sortie, ce que nous avons célébré dimanche dernier, la grandiose récapitulation de toute la création et de toute l'histoire dans le Christ-Roi de l'Univers.

Ce premier dimanche de l'Avent, nous commençons la longue et décisive marche vers la célébration et l'intériorisation du mystère du Christ, notre Seigneur et notre Sauveur. Marche qui exige qu'on jette tout d'abord un regard sur nos bagages, pour savoir si nous avons pris l'essentiel. Pour un long voyage, c'est nécessaire et important. Mais en même temps, il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas trop encombrants, pour pouvoir laisser de côté ce qui ne nous servira pas. Mais comment entreprendre un tel voyage dans un contexte où comme le dit clairement Khalil Gibran dans Le jardin du prophète: *«Pitié pour la nation où existent mille croyances mais aucune religion… »*? Ou comme le dit aussi Saint Jean de la Croix parlant des mêmes croyants: «c'est toujours Dieu qui parle, c'est Dieu qui répond ! Si ces personnes ne s'imposent un frein sévère, si ceux qui les dirigent ne les obligent à mettre un frein à ce genre de discours, il en résultera de véritables extravagances. Dans tout cela, il y a bien plus de bavardage et d'impureté spirituelle que d'humilité, de mortification de l'esprit. On se figure qu'on est très favorisé et que Dieu vous a parlé; mais tout se réduit à presque rien, à rien, à moins que rien. Les deux textes frappent par leur actualité dans une terre d'Afrique où la course vers les divinités et leur manifestation bat son plein. Ce que les deux textes nous disent, c'est qu'on peut avoir *«mille croyances»* sans pour autant être *«religieux»*. Bien plus, il y a une différence entre la *«croyance»* en mille choses, croyance qui relève de la simple raison et la religiosité qui, elle, s'enracine dans la rencontre personnelle d'un *«Dieu»* personnel dont la rencontre change, profondément, *la vie du dévot.*» C'est l'objet de ce voyage: la rencontre avec Dieu qui s'incarne dans l'histoire des hommes. C'est la? Noël. Mais cela exige un temps de préparation, d'attente. C'est l'Avent (mot latin *«adventum»*, qui signifie *«avènement», «arrivée»*). Jésus parle de sa venue, de son avènement comme d'un événement qui va arriver. Mais l'arrivée du Fils de Dieu peut ressembler à ce qui s'est passé à l'époque de Noé. Pour Jésus, nous sommes toujours aux jours de Noé. Et sa description de ce qui occupe les gens est le portrait exact de notre société contemporaine: travailler, se nourrir, se marier, faire la guerre. Rien de mal. Jésus ne les charge pas. Ce sont des hommes et des femmes qui respirent la joie de vivre. Mais quel est leur tort? Le fait de *«ne pas se douter de rien»*, de «ne pas se soucier de l'essentiel, de «ne pas avoir une perception *juste du réel»*. Ils ont l'air de se croire immortels, en se bouchant les yeux sur leur condition humaine, surtout s'ils possèdent des moyens matériels importants comme l'argent. Quand on a et surtout quand on en a beaucoup, nous donne la possibilité de faire ce que nous voulons, d'avoir ce que nous voulons, de se distinguer des autres, et même d'avoir du pouvoir sur les autres. Là, ceux qui ont de l'argent, qui sont à l'abri du besoin, courent deux gros risques: le premier est de mettre notre sécurité dans cet outil puissant qui nous donne un certain pouvoir sur les choses et les gens; alors que Dieu seul doit être notre sécurité comme nous rappelle Jérémie. Le second risque est que voyant tout le pouvoir que nous donne l'argent, on finit par se prendre pour un dieu.

Ce qui nous manque, justement, c'est notre capacité à regarder l'horizon. Nous faisons preuve d'une incapacité à lever les yeux vers la montagne, vers le temple de Dieu nous rappelle Isaïe ou vers plus le prince de la justice, nous dit Jérémie. Complètement absorbés par la satisfaction des nos besoins et la sécurité de nos biens, nous ne sommes pas plus évolués que nos anciens malgré le progrès technico-scientifique de nos sociétés. Ce progrès qui détruit aussi notre environnement. L'Avent nous rappelle que nous risquons d'être privés de l'essentiel: le désir. Les lectures de ce dimanche nous demandent et nous aident à nous remettre à cette école du désir et à porter à cette même école tous nos désirs pour grandir dans la vérité. Jésus vient rendre visite. C'est dans notre quotidien, dans nos occupations les plus ordinaires qu'il vient. Mais restons éveillés et prions, nous dit le Seigneur, pour paraître debout devant lui.

Saturnin Cloud BITEMO, SJ

Pniasan (Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle)

Les partenaires techniques et financiers appelés à soutenir le Congo

L'auditorium du complexe sportif La Concorde, à Kintélé, a abrité, mardi 17 novembre 2015, une table ronde sur le Pniasan 2016-2020 (Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle). Organisés par l'Union africaine, en faveur du Congo, les travaux ont été ouverts par M. Léon-Raphaël Mokoko, président de la commission d'organisation de la table ronde, ministre du plan et de l'intégration, en présence de Rigobert Maboundou, ministre de l'agriculture et de l'élevage. Le but de cette table ronde est de permettre aux partenaires techniques et financiers de soutenir le Pniasan.

Une vue des participants à la table-ronde.

Le Pniasan est un cadre de référence de la politique alimentaire et nutritionnelle de la République du Congo. Il tire sa substance du Priasan (Programme régional d'investissements pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique Centrale). Le Pniasan prend en charge toutes les préoccupations de développement de tous les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches, de l'aquaculture et de la foresterie. Au plan sous-régional, le Pniasan est l'instrument national de mise en œuvre du Pdda (Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine), un cadre commun de développement de l'Union africaine et de l'agence de planification et de coordination du Nepad (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique). Pour Rigobert Maboundou, en organisant cette table ronde, le gouvernement du Congo, non seulement réaffirme son ancrage dans la doctrine de transformation sociale du Nepad, mais aussi et surtout, conforte les perspectives du Pnd (Plan national de développement). *«La tenue de ce business meeting donne l'occasion au Congo de rejoindre le groupe restreint des cinq pays de la Ceeac (Communauté économique des Etats de l'Afrique Centrale), qui ont laborieusement achevé le processus d'adhésion au Pdda»,* a-t-il déclaré.

Ouvrant les travaux, Léon-Raphael Mokoko, a fait savoir qu'il est opportun de mettre en œuvre les sept acteurs qui conditionnent le succès du gouvernement, entre autres, la contribution au renforcement de la responsabilité, la consolidation des plans nationaux d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, le renforcement et le développement du secteur public national par l'agriculture, le leadership et la détermination politique. *«La République du Congo est honorée pour concrétiser une fois de plus la volonté d'intégration du président par l'organisation de cette table ronde du Pniasan compatible avec la politique nationale de diversification de l'économie et de valorisation des ressources nationales. Le Pniasan met en perspectives des transformations durables dont le secteur de la production de nourriture doit être constamment évalué»*, a-t-il indiqué. Il a en outre réaffirmé que la contribution du gouvernement congolais au financement du Pniasan à hauteur de 274 milliards 848 millions F.CFA sur les 389 milliards 764 600.000 F.CFA, soit 70% du coût global de ce programme s'étale sur cinq ans. *«L'espoir de voir les partenaires techniques et financiers du secteur privé et de la société civile agir, en proposant des projets, est ce que je retiens de votre participation au processus d'élaboration de ce programme. La croissance soutenue mérite d'être partagée dans le plus grand nombre des pays d'Afrique, pour améliorer les conditions de vie des populations vivant dans des conditions difficiles en milieu rural, tout comme dans les villes»*, a reconnu Léon-Raphaël Mokoko.

Créé en 2003, par l'assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement, à Maputo, au Mozambique, le Pdda vise à aider les pays africains à atteindre un niveau avancé de croissance économique et la réduction de la pauvreté à travers le développement propulsé par l'agriculture.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Informez-vous en lisant La Semaine Africaine

Avant la Cop 21, à Paris

Les journalistes et les Ongs ont été sensibilisés à la contribution du Congo à cette conférence

Prélude à la 21e conférence des parties à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou Cop 21, qui se tiendra du 30 novembre au 11 décembre 2015, à Paris, en France; le point focal Uicn Congo (Union internationale pour la conservation de la nature) a organisé, successivement, deux ateliers de sensibilisation à la contribution du Congo. Ces ateliers se sont tenus vendredi 20 et samedi 21 novembre 2015, à l'hôtel Phoenix, à Brazzaville. Et, c'est Jean Joël Louméto, conseiller à l'environnement du ministre du tourisme et de l'environnement, qui a ouvert et clos les deux ateliers, en présence de Séverin Brice Pongui, représentant du point focal Uicn Congo.

De g. à d: les orateurs Marcel Pambou Tchiloemba, Serge Valentin Pangou, Jean Joël Louméto et Severin Brice Pongui.

Ces ateliers ont rassemblé, chacun, plus d'une trentaine de participants. Ils ont eu pour but de sensibiliser et d'informer des journalistes de la presse publique et privée, ainsi que les responsables et représentants des Ongs, en vue de maitriser la thématique des changements climatiques et surtout comprendre ses impacts dans la vie économique et sociale, ainsi que sur l'équilibre des écosystèmes.

Plusieurs thèmes ont été débattus, à cet effet: *«L'état de préparation du pays et la contribution nationale dans la perspective de la Cop 21»; «La place de la société civile congolaise dans les négociations internationales sur le climat»; «Nature juridique de l'accord attendu à la Cop 21»; et «Les aspects forêt et Redd+ dans le futur accord de Paris».* Tous ces thèmes développés ont donné lieu à un échange fructueux et, leur analyse approfondie a montré que la Cop 21 est un enjeu majeur, pour la communauté internationale, en dépit de nombreux obstacles.

Cette conférence devra permettre l'adoption d'un accord international ambitieux et juridiquement contraignant. Celui-ci devrait être fondé sur l'équité et remplacé le protocole de Kyoto, dont la première période d'engagement prévue de 2008 à 2012 est arrivée à son terme. Aujourd'hui, le souhait, à travers le nouveau texte attendu, est de pouvoir stabiliser le réchauffement climatique à 2°C. Ainsi, cette conférence est stratégique, car elle devrait permettre au continent africain, en général, et à la République du Congo, en particulier, d'ancrer plus solidement sa contribution nationale déterminée, dans le futur accord et de réaffirmer les ambitions légitimes, ainsi que les défis financiers, juridiques et institutionnels liés à la lutte contre les changements climatiques. Dans cette veine, l'action à mener doit être portée par toutes les parties prenantes, y compris les médias et les organisations de la société civile.

Les participants suivant attentivement les communications.

Pour Jean Joël Louméto, *«l'appropriation des enjeux et des défis de cette conférence par différents acteurs est un facteur-clé, pour la vulgarisation et l'opérationnalisation du futur accord sur toute l'étendue du territoire national. Chacun de nous doit pouvoir contribuer à cet élan de réduction des changements climatiques. Un phénomène qui peut être considéré, aujourd'hui, comme un fléau».*

Les journalistes ont reconnu avoir été suffisamment édifiés. Aussi, ont-ils affirmé, être capables de communiquer, de transmettre et de relayer l'information, avec un peu plus d'objectivité, au grand public. Signalons que ces ateliers de sensibilisation ont participé et contribué à améliorer l'accès à l'information en matière de lutte contre les changements climatiques.

Philippe BANZ

Association pour le reverdissement de la ville de Brazzaville

Reverdir Brazzaville, pour protéger l'environnement et lutter contre la pollution

L'association pour le reverdissement de la ville de Brazzaville, fondée, en 2014, et que dirige Paul Ndinga, a fait sa sortie officielle, samedi 21 novembre 2015, à l'esplanade du C.n.r.t.v (Centre national de radio et de télévision), à Nkombo, dans le 9e arrondissement Djiri, en plantant près d'une centaine d'arbres. Cette opération qui s'est effectuée grâce à l'appui du Pronar (Programme national d'afforestation et de reboisement), avait pour mission de redonner à la ville-capitale son image d'antan de *«Brazza la verte»*, afin de protéger l'environnement et lutter contre la pollution. Elle se fixe pour objectif, la plantation des arbres aux abords des avenues, dans les établissements scolaires et les espaces publics, en vue de lutter contre le réchauffement climatique qui ne fait que s'amplifier, à travers la destruction massive des arbres.

Les membres de l'association autour de leur président accroupi.

Pour Paul Ndinga, le réchauffement climatique est aussi dû au dallage des accotements des routes, l'élévation des murs de clôture des parcelles, l'abattage sauvage des arbres, la pollution de l'atmosphère par des gaz à effet de serre additionnel. Toutefois, soulignant l'importance des arbres dans l'atténuation du changement climatique, l'absorption du gaz carbonique, le président de cette association a eu les mots justes, pour féliciter les prêtres missionnaires qui ont construit les lycées Chaminade et Pierre Savorgnan De Brazza, l'école Immaculée Conception, ainsi que certaines Eglises avec un esprit environnemental où l'on retrouve plusieurs arbres dans différentes cours. C'est donc le bien-fondé de l'existence de l'association pour le reverdissement de la ville de Brazzaville qui veillera à l'entretien et à la croissance des arbres dans la ville capitale.

Pascal BIOZI KIMINOU

Fédération du syndicat autonome des agents de la recherche scientifique et technologique

Les instances renouvelées, pour plus de synergie et d'efficacité

Les travailleurs regroupés au sein de la Fédération du syndicat autonome des agents de la recherche scientifique et technologique, fédération affiliée à la C.s.t.c (Confédération syndicale des travailleurs du Congo), étaient en assemblée générale extraordinaire, vendredi 20 novembre 2015, à l'Institut national en sciences naturelles et exactes, à la cité scientifique de l'ex-Orstom, à Brazzaville.

Les membres du bureau fédéral. A l'extrême gauche le président Tatys Costodès.

Placés sous les auspices de Steph Bakandila, délégué de la C.s.t.c, les travaux de cette assemblée générale ont eu pour menu, vingt points inscrits à l'ordre du jour, parmi lesquels, l'adoption du rapport-bilan des activités menées par le bureau fédéral, le statut particulier des agents de la recherche scientifique, le recrutement des décisionnaires de la recherche scientifique dans la Fonction publique, la campagne d'adhésion à la Fesyaarst (Fédération du syndicat autonome des agents de la recherche scientifique et technologique), le réaménagement du conseil fédéral.

A l'issue des travaux, les participants ont mis en place un conseil fédéral de 75 membres, un bureau exécutif de 13 membres présidé par Tatys Costodès Raymond, réélu, et une commission de contrôle de 5 membres.

Pascal BIOZI KIMINOU

Total Congo a ouvert une nouvelle station-service, au quartier Château d'eau Ngangouoni

La société de distribution de produits raffinés, Total Congo S.A a ouvert une nouvelle station-service, la 40ème du genre, au quartier Château d'eau Ngangouoni, sur l'Avenue Raoul Follereau, dans le premier arrondissement Makélékélé, à Brazzaville. L'inauguration officielle de cette station-service a eu lieu mercredi, 18 novembre 2015, sous le patronage de Mme Anne-Françoise Degryck, Directrice générale de Total Congo S.A, en présence de l'Ambassadeur de France, M.Jean-Pierre Vidon, de M. Antoine Pandzou-Bouyou, Directeur de cabinet du Ministre des hydrocarbures, M. Frédéric Miambazila, M. Jean-Christian Bergeron, Directeur des opérations zone Afrique centrale et de l'Est pour Total, M. Mehta Nikesh, Directeur d'exploitation Total Congo, du Secrétaire général de l'arrondissement de Makélékélé, des collaborateurs de Total Congo et quelques usagers des produits et services Total, impatients de s'approvisionner.

La coubure du ruban symbolique marquant l'inauguration officielle de la satation-service.

La nouvelle station-service de Total dont les travaux ont duré moins de six mois, est œuvre architecturale qui, désormais, apporte son charme dans le quartier très peuplé de Château d'eau. Plusieurs entreprises du secteur de la construction, parmi lesquelles Sotraco, Bouygues E&S, ISEIP, Bureau Veritas, Atelier MVDN, etc ont été associées pour réaliser ce projet.

Construite sur une superficie de 1800 mètres-carrés, la station-service Total du quartier Château d'eau est constituée de :

- une piste de distribution des hydrocarbures, avec une importante capacité de stockage, pour les deux produits (super effimax et gasoil effimax);
- une boutique, avec une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite;
- une baie de graissage pour la vidange des véhicules,
- un bureau pour le gérant et des vestiaires;
- un local technique et un espace vert, etc.

Plusieurs allocutions ont marqué son inauguration officielle. Au nom du Ministre des hydrocarbures, M. Antoine Pandzou-Bouyou, Directeur de cabinet, a félicité «la société Total Congo, pour les investissements opérés, afin d'accroître son réseau de distribution et de commercialisation, en dépit de la baisse du prix du baril de pétrole». Il a par ailleurs exprimé la disponibilité du Ministère des hydrocarbures, pour «l'accompagner dans l'exécution de son programme d'activités». Car pour le Gouvernement, «Total est vraiment total, dans son sens de responsabilité, d'amour et de partage», a conclu Antoine Pandzou Bouyou.

Pour sa part, Mme Anne-Françoise Degryck a donné le sens de cette réalisation. «Total Congo souhaite offrir, à l'ensemble de ses clients, le maximum de services, notamment: la vente de carburant, de lubrifiants, d'insecticides ménagers, les lampes solaires, les produits d'entretien automobiles», a-t-elle déclaré.

Au nom de l'Administrateur-Maire de Makélékélé, le Secrétaire général de cet arrondissement a souhaité la bienvenue dans ce quartier à la société Total Congo, en ces termes: «A l'occasion de l'ouverture de la 15ème station Total à Brazzaville et de la 40ème station au Congo, je voudrais, au nom de Monsieur l'Administrateur-Maire empêché et en mon nom personnel, adresser à tous les responsables de Total Congo la bienvenue à Makélékélé», avant de poursuivre: «avec l'érection de cette nouvelle station moderne, les conditions de vie de la population de l'arrondissement 1 Makélékélé sont en train d'être améliorées, ainsi que la physionomie de notre quartier. C'est ainsi que je voudrais féliciter et exprimer ma grande joie, à Total Congo, pour sa politique de rapprochement de certains services aux populations». Concluant son propos, celui-ci a invité les jeunes de ce quartier à cultiver le civisme, afin de protéger ce «beau bijou».

Au regard de toutes ces réactions à l'adresse de Total Congo, Jean-Christian Bergeron, le Directeur des opérations s'est senti comblé. «Nous sommes très fiers de participer au développement des communautés africaines en général et celles du Congo en particulier», a-t-il dit. Peu avant la coupure du ruban par le représentant du ministre des hydrocarbures, Gérard Madédé, notable et chef du quartier Ngangouoni, a sollicité les faveurs des mânes, en effectuant une libation, pour une meilleure protection de cet ouvrage.

Présent au Congo depuis plusieurs décennies, le Groupe Total exerce dans le pays, des activités dans les domaines de l'exploration, de la production, du marketing et des services des produits pétroliers, mais aussi des énergies renouvelables. En République du Congo, comme dans l'ensemble des pays où il opère, Total assume pleinement ses responsabilités sociétales vis-à-vis des communautés locales et dans le domaine de la protection de l'environnement.

L'allocution de circonstance du Secrétaire général de Makélékélé.

Une vue intérieure du magasin de la station-service.

Une vue extérieure...

...de la station-service

Galerie du Musée Bassin du Congo

Jussie Nsana Banimba a pris ses quartiers

Sortie des moules de l'Ecole nationale des beaux-arts, de Brazzaville, et basée à Pointe-Noire où elle est Professeure d'arts plastiques au collège Docteur Moe Poaty, l'artiste-peintre Jussie Nsana a posé ses valises à la Galerie du Musée Bassin du Congo de la ville-capitale congolaise. Où elle tient une exposition-vente de peinture. Sur proposition de l'ambassadeur des Etats-Unis au Congo, Mme Stéphanie Sullivan. Et dont le vernissage a eu lieu, le vendredi 20 novembre 2015. En présence, entre autres, de trois conseillers du président de la République: Lydie Pongault (Chef du département de la culture et des arts), Yves Ickonga (chef du département de la vie des institutions constitutionnelles), et Edith Itoua (Chef du département des Congolais de l'étranger).

Jussie Nsana Banimba (à g.) expliquant ses toiles aux visiteurs.

Intitulée: *«Soul power»* (littéralement, la puissance de l'esprit), thème proposé à l'artiste par le label Matombi Productions, l'exposition de Jussie Nsana, qui lui a pris plus d'une année de préparation, s'étend du 20 novembre 2015 au 20 février 2016. Elle est composée d'une vingtaine de toiles que l'artiste a peintes, en 2014 et 2015. Et dont les prix varient entre 70 000 à 500 000 f. Cfa. Techniques utilisées: acrylique, pastel, sable et collage.

***«C'est un voyage à travers le temps que j'ai fait, parce qu'à la naissance de ce courant musical ou encore social, je n'étais pas encore née. Et l'occasion m'a été donnée de travailler sur ce thème. Il faut dire qu'au début, j'avais peur de me lancer. Parce que ne connaissant pas en profondeur ce thème, j'avais peur de ne pouvoir pas y arriver. Mais, finalement, avec le temps, je me suis informée, et, du coup, je me suis lancée. J'ai relevé un défi, en fait, de pouvoir mettre sur une toile ces moments que les Afro-américains ont vécu, aux Etats-Unis, notamment, pour lutter contre la discrimination raciale, ou encore se faire une identité. Donc, ç'a été vraiment un grand bonheur, pour moi, de participer à ce projet»*, a expliqué Jussie Nsana Banimba, sur la symbolique du thème de son exposition, qu'elle a tenue, en 2014, dans la ville océane congolaise. Grâce à une production signée Matombi Matombi Productions.**

A travers son exposition, Jussie Nsana Banimba offre au public des œuvres exceptionnelles, pour un voyage au-delà des mots. «Soul saxo», «Remember», «Soul lawyer», «Soul victory», «Soul music», «Soul culture», «Soul beauty», «Soul power», «The soul voice», «The soul style» sont, entre autres tableaux de toute beauté, que l'on peut admirer, pendant trois mois, à la Galerie musée Bassin du Congo.

***«A travers les peintures que vous allez voir, c'est un clin d'oeil que je fais à tous ceux qu'on a connus aux Etats-Unis, qui ont lutté contre la discrimination raciale, et à tous ces anonymes aussi, qui ont milité, militent et continuent de militer pour lutter contre le racisme, mais aussi, le tribalisme et donc, j'ai fait une série de peintures: ''Soul music'', ''Soul victory'', ''Soul power'', etc. Parce que, vous allez voir, il y a des images qui nous sont familières, notamment le geste, le point levé de certains athlètes afro-américains, pendant les Jeux olympiques de Mexico, ou encore le pagne africain, qui ont été des symboles que les Afro ont utilisé, pour aussi créer ce pont entre leurs origines africaines, mais aussi parler de leur propre vécu»*, a dit, l'artiste, parlant de son exposition.**

Pour mémoire, Jussie Nsana Banimba vu le jour, le 16 juin 1984, à Brazzaville. Elle est, aussi, bédéiste, illustratrice, et vidéaste.

Véran Carrhol YANGA

Vient de paraître

«Souvenirs d'enfant de troupe», de Claude Emmanuel Eta-Onka

Publié au deuxième trimestre de l'année 2015, aux Editions La Bruyère, à Paris, en France, *«Souvenirs d'enfant de troupe»* est une nouvelle œuvre de l'écrivain-général, Claude Emmanuel Eta-Onka. Ce livre compte 171 pages, et l'auteur le dédie aux A.e.t (Anciens enfants de troupe) de l'E.m.p.g.l (Ecole militaire préparatoire général Leclerc), venus d'horizons divers des contrées de l'ex-A.e.f (Afrique équatoriale française), avec son meilleur souvenir et l'expression sincère d'un affectueux attachement à cette maison qui leur donna leurs premières armes pour la vie.

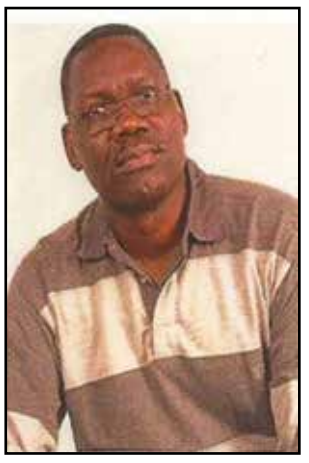

Claude Emmanuel Eta-Onka.

La couverture du livre.

Cette dernière œuvre de l'écrivain-général, et dont la préface porte la griffe de l'A.e.t Ambroise Mopendza, président de l'Association des anciens enfants de troupe du Congo, est un récit qui se subdivise en treize parties. *«Fondée en 1946, au sein de l'A.e.f, par l'ancienne administration coloniale française, l'E.m.p.g.l, à partir de 1947, commence à recevoir les premières promotions d'enfants de troupe issus des Etats constitutifs de cette communauté. C'est à partir des indépendances africaines, que, seuls les élèves congolais pouvaient accéder, à partir d'un concours national, aux divers enseignements dispensés dans cet établissement d'excellence. Dès lors, l'E.m.p.g.l, comme toute autre prytanée dans les autres pays, s'est inscrite sur le même objectif: celui de perpétuer la tradition, en inculquant à des jeunes enfants provenant d'horizons géographiques et milieux sociaux divers, des valeurs fondamentales qui en feront des hommes, au sens noble du terme, qu'ils se destinent ou non au métier des armes»*, lit-on, dans la préface du livre.

C'est cette histoire, truculente parfois, que l'auteur qui est, lui-même, un ancien enfant de troupe, tente, au travers de ses souvenirs forcément sélectifs, mais oh! combien évocateurs de cette partie de sa vie, de nous partager, tout au long de ces lignes. *«De l'annonce de son admission par le gendarme de son village, à la séparation précoce à l'âge de 13 ans de ses parents, puis son immersion dans un environnement inconnu, l'auteur nous conduit, au travers de ce récit, à revisiter, avec lui, quelques épisodes marquants de sa vie durant cette période. Cette aventure qui s'achève presque à l'âge de l'adolescence, après sept ans de vie commune et le passage de la redoutable épreuve du baccalauréat, offre aussi, tout au long des moments intenses de joies partagées. Cette histoire reste, néanmoins, celle de l'auteur, car chaque enfant de troupe possède son expérience originale, individuelle et irréductible à tout autre. Il n'en demeure pas moins que l'auteur s'est efforcé, ici, d'être l'écho d'impressions collectives, de traduire des sentiments largement partagés et dans lesquels la majorité des enfants de troupe de divers horizons et générations, notamment celles issues de l'E.m.p.g.l, se reconnaîtront pleinement»*, poursuit le préfacier.

En tenant compte de tous ces faits, ce récit, écrit dans un style simple, riche en péripéties diverses, l'auteur offre à tous ceux qui ont fréquenté les écoles militaires préparatoires une occasion véritable de ressasser leurs propres souvenirs et conjurer l'oubli. Il donne aussi à tout lecteur curieux, l'opportunité de découvrir cet univers très particulier, qui a forgé de nombreux destins avec, hélas, des fortunes diverses, à partir d'un seul déterminant représenté par la devise de cette prestigieuse école: *«S'élever par l'effort»*.

Ancien enfant de troupe de l'E.m.p.g.l de Brazzaville, de 1959 à 1963 (Promotion Marzouk), et Saint Cyr Coëtquidan (Promotion général De Gaulle: 1970-1972), officier général de brigade, breveté de l'enseignement militaire supérieur français (Bmes), Claude Emmanuel Eta-Onka a occupé de nombreuses fonctions, dont celles de chef d'Etat-major général des F.a.c et de ministre de la jeunesse et des sports, chargé de l'instruction civique et de secrétaire général à la défense nationale, près le premier ministre. Poète, nouvelliste, essayiste et romancier, il est président de la Fédération des gens de lettres au sein de l'U.n.e.a.c (Union nationale des écrivains et artistes congolais). Ancien international congolais de basket-ball et de hand-ball, il a présidé aux destinées de la Fédération congolaise de hand-ball.

Alain-Patrick MASSAMBA

14e édition du Prix des cinq continents de la Francophonie

L'Association culture elongo a, pour la première fois, pris part à la sélection des dix romans finalistes

La 14e édition du prix des cinq continents de la Francophonie s'est déroulée, le 22 novembre 2015, à Bamako, au Mali, et a coïncidé avec la célébration du 10e anniversaire de l'adoption de la convention culturelle. Prélude à l'organisation de cette 14e édition, l'Association Culture Elongo, qui a pour vocation de promouvoir la culture du livre et de la lecture en milieu jeune, que dirige Jean Blaise Bilombo Samba, a animé, mardi 17 novembre 2015, à la librairie Les Dépêches de Brazzaville, une conférence de presse, afin d'informer l'opinion nationale sur l'organisation de ce prix. Auquel l'Association culture Elongo a, pour la première fois, pris part, lors de la réunion de sélection des dix romans finalistes, qui a eu lieu dans la capitale malienne.

Les membres de l'association, pendant la conférence de presse.

Partenaire de l'O.i.f (Organisation internationale de la Francophonie), l'Association culture Elongo vise une approche culturelle, éducative, créatrice, capable de brasser la passion de la lecture, la volonté de transmission des compétences, le partage des expériences créatrices autour du livre et des lettres, ainsi que l'organisation des débats littéraires. Sa mission fondamentale est la promotion du livre et la lecture, l'organisation des concours littéraires et des ateliers d'écriture autour des clubs et comités de lecture.

D'une valeur de 10.000 euros, le prix des cinq continents de la Francophonie a été créé en 2001, dans le but de valoriser les talents littéraires dans l'espace francophone. C'est un prix qui est attribué par un jury international présidé par M. Jean-Marie Le Clézio, prix Nobel de littérature. Pour cette édition, une liste de dix finalistes a été élaborée par les cinq clubs de lecture de France, Belgique, Canada, Sénégal, et le Congo.

Signalons que le comité de lecture du Congo n'est qu'à sa toute-première participation quant à la présélection des dix lauréats finalistes à cette 14e édition.

Pour mémoire, deux écrivains congolais sont lauréats de ce prix, en 2005, notamment, Alain Mabanckou, pour son roman intitulé «Verre Cassé», et Wilfried Nsondé, pour le «Cœur des enfants léopards».

Pascal BIOZI KIMINOU

Concert de musique classique à Brazzaville

Les Russes Nikolaï Saratovski et Alexeï Morozov à l'affiche!

Artistes russes, lauréats des concours internationaux, Nikolaï Saratovski (piano) et Alexeï Morozov (flûte) livreront deux concerts inédits, à Brazzaville. Goupillés par l'ambassade de Russie et le C.c.r (Centre culturel russe), ces deux concerts auront lieu, le samedi 28 novembre, à partir de 17h, au C.c.r, et le dimanche 29 novembre 2015, à partir de 18 heures, à l'I.f.c (Institut français du Congo). Le programme, concocté par le Pr Serguei Roldouguine, directeur artistique de la Maison de musique de Saint-Pétersbourg, prévoit les œuvres des maestros: C. Reinecke, Ph. Gaubert, P. Tchaïkovski, S. Prokofiev, S. Rachmaninoff, À. Aliabiev, I.S. Bach, R. Schumann, C. Saint-Saëns, À. Piazolla, F. Chopin, M. Ravel, et F. Liszt.

Alexeï Morozov.

Nikolaï Saratovski.

L'entrée à ces concerts est libre.

V.C.Y.

Institution: Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) – Yaoundé - Cameroun
Nom du projet: Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Régionales de la CEMAC -P099833.
Don IDA n°: H4340 - RAF
Titre de services: Services de consultant, Expert en Suivi Evaluation des projets

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 052/BEAC/PRCIRC/UGRIF/2015/MI

1. La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a reçu un don de l'Association de Développement International (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat de Services de consultant; Expert en suivi Evaluation des projets.

2. Les services de consultant comprennent: A cinq mois de sa clôture, le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Régionales de la CEMAC compte sur l'appui d'un expert de haut niveau en suivi évaluation (Consultant individuel) pour la production de rapports de suivi de mise en oeuvre de ses activités. A cet effet, le Consultant a pour mission de consolider les performances réalisées par le Projet, au cours des cinq (5) dernières années, suivant la matrice des objectifs et indicateurs décrits dans les documents du Projet. Plus précisément, il réalisera les actions de (i) collecte, consolidation, analyse et exploitation des données produites par les différentes composantes du Projet; et (ii) d'exploitation et de diffusion de l'information sur les performances du Projet.

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF), invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (CV, brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). Les critères de sélection sont, principalement, (i) l'expérience professionnelle d'au moins 10 années dans le suivi évaluation, dont 5 années pour des projets et programmes, dont ceux de de la Banque mondiale, ainsi (ii) qu'une connaissance de l'outil informatique, en particulier, les logiciels d'analyse des données et d'autres outils de communication. La maîtrise de l'anglais constitue un plus.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des «Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale, édition de mai 2004, révisé en octobre 2006, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Un consultant sera sélectionné selon la méthode de recrutement de Consultant Individuel, telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Le consultant interviendra à temps partiel pour une mission qui se déroulera sur une période de six

6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux heures suivantes: de 09 heures à 14 heures (heure locale), tous les jours ouvrables.

7. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous, en personne, par courrier, facsimilé ou par courrier électronique, au plus tard, le 09 novembre 2015, à 14 heures (heure locale).

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
736, avenue Monseigneur Vogt, B.P.: 1917, Yaoundé - CAMEROUN
Tél: (+237) 22 23 40 30/60, Fax: (+237) 22 23 33 29
A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet (UGRIF), Email: adoum@beac.int

Yaoundé, le 21 octobre 2015.

Le Coordonnateur du Projet,

ADOUM MAHAMAT SARWAL

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission ad hoc - Décision n°050/GR/2015

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Appel d'offres international ouvert n°21/BEAC/DGE-DIT/AOIO/Bien/2015
du 12 novembre 2015 pour la fourniture, en lots indépendants, de divers matériels informatiques

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage d'acquérir, sur ressources propres, divers matériels informatiques. A cet effet, elle invite, par le présent avis, les entreprises remplissant les conditions requises, à présenter une offre. L'appel d'offres est subdivisé en neuf (09) lots ci-dessous décrits:

- Lot 1: Ordinateurs de bureau, ordinateurs portables, tablettes et périphériques;
- Lot 2: Serveurs de production des Centres;
- Lot 3: Serveurs SYGMA;
- Lot 4: Serveurs SYSTAC;
- Lot 5: Pièces détachées informatiques;
- Lot 6: Outils de sécurité IBM-ISS;
- Lot 7: Outils de sécurité CHECKPOINT;
- Lot 8: Equipements réseaux;
- Lot 9: Equipements WI-FI.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés et du Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

Les entreprises intéressées peuvent obtenir un complément d'information et examiner le dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE - SERVICES CENTRAUX
Secrétariat Général- DOAAR-CGAM, 14e étage, porte 1412
Adresse: 736, Avenue Monseigneur Vogt – B.P: 1917, Yaoundé - Cameroun
B.P: (237) 222 23 40 30; (237) 222 23 40 60 poste 5412
Tél.: (237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

Le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, peut être acheté et retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de XAF 100 000 (cent mille) par lot ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible. Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la BEAC ou par virement bancaire.

Les soumissions, obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de garantie bancaire à première demande, conforme au modèle indiqué dans le DAO et d'un montant équivalent à 2% du montant de l'offre, devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard, le jeudi 10 décembre 2015, à 12 heures précises.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE- SERVICES CENTRAUX
BUREAU D'ORDRE 15e étage, porte 15.01
736, Avenue Monseigneur Vogt
B.P: 1917, Yaoundé - Cameroun

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les plis seront ouverts en une (01) étape, le jeudi 10 décembre 2015, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent y assister.

Fait à Yaoundé, le 12 Novembre 2015

Le Président de la Commission ad hoc.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission ad hoc au marché
Décision n°051/GR/2015

Avis Sélection internationale ouverte n° 22/BEAC/DGE-DIT/SIO/CC/2015 du 16 novembre 2016 pour l'assistance à la mise en conformité des Data Centers à la BEAC

Dans le cadre de son plan de réforme et de modernisation, la BEAC souhaite s'arrimer aux meilleures pratiques internationales sur la sécurité des systèmes d'information, de télécommunications et sur le plan de continuité d'activité et mettre ainsi aux normes l'ensemble de ses «salles informatiques». A cet effet, elle invite, par le présent avis de sélection, les cabinets remplissant les conditions requises, à présenter une soumission.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés et du Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter le dossier de sélection rédigé en français à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, 736, Avenue Monseigneur Vogt
Secrétariat Général, DOAAR-CGAM, 14e étage, Porte 14.12
Adresse: 1917, Yaoundé - CAMEROUN
Tél.: (237) 222 23 40 30; (237) 222 23 40 60 Poste 5412 ou 5403
Fax: (237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

Le dossier de sélection est exclusivement remis en version électronique.

La participation à la présente mise en concurrence n'est conditionnée à aucun paiement.

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard, le vendredi 18 décembre 2015, à 12 heures.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, 736, Avenue Monseigneur Vogt
Bureau d'Ordre, 15e étage, porte 15.01
B.P: 1917, Yaoundé - CAMEROUN

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les plis seront ouverts, en deux étapes, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister aux séances d'ouverture.

Les dossiers administratifs et techniques seront ouverts, le vendredi 18 décembre 2015, à 13 heures 00 et les dossiers financiers seront ouverts à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Yaoundé, le 15 Novembre 2015

Le Président de la Commission Ad hoc,

Thomas POUMANGUE

Football/ Tournoi de la proclamation de la République

A.S V. Club et Diables-Noirs s'offrent une place en finale

La proclamation de la République sera célébrée, samedi 28 novembre 2015, à Brazzaville. En y associant les sportifs. Et l'Etoile du Congo, Diables-Noirs de Brazzaville, l'A.S V.Club de Kinshasa et une sélection de la Diaspora congolaise agrémentent la fête. Par un tournoi de football, initié par la Fondation Perspectives d'avenir, en partenariat avec la Fécofoot. La finale mettra aux prises les Kinois de l'A.S V.Club et les Brazzavillois de Diables-Noirs, au Stade Président Alphonse Massamba-Débat, en présence, probablement, du président Denis Sassou-Nguesso.

Le tournoi a commencé, mercredi 25 novembre. A la tribune d'honneur, le président de la fondation Perspectives d'avenir, Denis Christel Sassou-Nguesso, et celui de la Fécofoot, Jean-Michel Mbono ''Sorcier'', assistant au tour éliminatoire. Les prestations des uns et des autres ont, en général, réveillé le public. Un public vacillant, toujours en quête de beau football. On comprend pourquoi il a pris d'assaut les gradins du berceau des Jeux africains. Il était privé de football local, depuis des mois.

L'A.S V.Club de Kinshasa, un adversaire de taille pour les Diables-Noirs.

Les Diables-Noirs new-look défieront des Kinois en finale.

Etoile du Congo-AS Vita Club (1-2)

L'A.S Vita Club s'est jouée de l'Etoile du Congo (2-1). En dépit du fait que les Brazzavillois menaient 1-0, le centre puissant de leur avant-centre, Bersyl Obassi, ayant mal inspiré l'arrière gauche kinois, auteur d'un auto-goal (20e).

L'alerte était suffisamment sérieuse pour contraindre l'AS V.Club à se réorganiser et à contre-attaquer. Mais, il lui a fallu attendre la deuxième mi-temps, pour retrouver le goût de l'initiative. Vingt-six minutes après la reprise, la frappe de Kulé Mbombo était imparable. Et l'AS V.Club a égalisé: 1-1 (71e). Traoré en fera autant, deux minutes plus tard, en se moquant, éperdument, du gardien stellien, Pavel Ndzila: 1-2 (73e).

Diables-Noirs-Sélection Diaspora (3-2)

Diables-Noirs, eux, ont pris le meilleur sur la formation de la diaspora congolaise, au terme d'un match fertile en buts: cinq, au total, dont trois pour les vainqueurs et deux, pour les perdants. A la mi-temps, le score était de 2-0.

Pendant la première période de jeu, les Diables-Noirs se sont révélés plus entreprenants. A la 16e minute, Losseni Komara ''Sap-Sap'' trouvait la faille, d'un pointu (1-0). Il a fallu attendre la 44e minute, pour que la Diaspora cède, pour la deuxième fois, ''Sap-Sap'' ayant transformé, magistralement, un coup-franc (2-0, 44e).

La deuxième mi-temps s'est révélée équilibrée. Au premier but de la sélection de la Diaspora, inscrit par Garcia Ikouma (58e), les Diables-Noires ont réagi par le troisième but, œuvre de Mvété Luyéyé (79e), de la tête. Malgré son deuxième but, inscrit par Roussel Samba (85e), le sort de la sélection de la Diaspora était déjà scellé.

Mais, le public doit mieux cerner l'enjeu de ces rencontres. Elles permettent aux jeunes recrues, notamment celles des équipes de Brazzaville, de s'insérer, au contact des anciens dans leur nouveau milieu. Et elles sont nombreuses. Une façon de les aider à conquérir une place au soleil. Ainsi, à l'étape actuelle de la préparation, la manière de jouer compte plus que le résultat sanctionnant ces rencontres.

Les plus attentifs sont, on le sent, les entraîneurs à qui est conseillée la patience du paysan. Le moment viendra où ils auront le loisir de séparer le bon grain de l'ivraie, afin de bâtir une équipe définitive, prête pour les compétitions. Raison, pour eux, de garder la tête froide face aux injonctions de supporters très chauds, zélés et exigeants. Comprises ainsi, ces rencontres très amicales contribueront non seulement à maintenir la forme des joueurs et la cohésion des équipes, mais aussi, à donner leur chance à des néophytes. Cela étant, il est, tout de même, normal que le public jubile.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

A.S V.Club-Etoile du Congo *(2-1). Buts: Kulé Mbombo (72e), Ibrahim Traoré (74e), pour A.S V.Club; Ngendza (20e csc), pour Etoile du Congo.*

Etoile du Congo*: Pavhel Ndzila; Faria Ondongo, Blondin Olando, Charles Kalonji, Dalvidi Ondzani; Matondo Katumbayi, Joseph Mbangou, Christ Ngoma (Eric Yema, 77e); Giovanni Ipamy (puis Issambet Gassama), Bersyl Obassi, Jaures Ngombé (puis Eddy Luani, 85e). Entr.: Barthélémy Ngatsono*

A.S V.Club Kinshasa: *Nelson Lukong; Bafela, Ngonda (Nlandu, 81e), Makuekela, Bembenga; Oscar Machapa, Luvumbu Nzinga, Lusadisu ; Idrissa Traoré, Makusu Mundélé (puis Kule Mbombo, 38e), Moukoko (puis Ngudikama, 36e). Entr.: Florent Ibengué*

Diables-Noirs-Diaspora (3-2). *Buts: Losséni Komara (16e et 44e), Mvété Luyéyé (78e), pour Diables-Noirs; Ikouma (58e) et Roussel Samba (86e), pour la sélection Diaspora.*

Diables-Noirs: *Mongondza; Sadiki Lussamba, Francis Nsenda, Garcia Nkouka, Pandza-Mobié; Atony Cosme Mavoungou (puis Bob Zenaba, 59e), Junior Amour Loussoukou (puis Hadeh Douniama, 79e), Percy Akoli ''Zico'' (puis Christ Bakaki, 50e), Ombio Chabo (cap.); Losseni Komara (puis Gleen Kinfounia, 63e), Bermajin Kangou (puis Mvété Luyéyé, 67e). Entr.: Eloi Mankou.*

Selection Diaspora: *Onka Malonga; Yann Kombo, Loris Lekibi, Oxence Mbani, David Bitsindou (puis Gracias Ikouébé, 63e); Blanstel Koussaloukou, Gravis Makouta, Franck Nioby (puis Régis Etari, 34e); Dorian Ngoma, Garcia Ikouma, Roussel Samba. Entr.: Jean-Elie Ngoya.*

LE SAVIEZ-VOUS?

Christoffer Mafoumbi rebondit en Bulgarie

Christoffer Mafoumbi a, enfin, trouvé un club. Au chômage, depuis son licenciement économique par Le Pontet (CFA), le prometteur gardien de but va rebondir en Bulgarie. L'international congolais s'est engagé jusqu'à la fin de la saison 2015-2016, en faveur du FC Vereya (Ligue 2 bulgare, club partenaire du CSKA Sofia), selon son conseiller et agent Fifa, Walid Bouchenafa.

Déniché par Claude Le Roy et révélé lors de la CAN 2015 avec les Diables Rouges du Congo, le jeune portier va tenter de se relancer dans un Championnat qui vit le gardien de but algérien Raïs Mbolhi et Yassine El Kharroubi faire de même par le passé. Christoffer, formé à Lille et passé par l'équipe B du RC Lens (où il revint ces dernières semaines s'entretenir physiquement), gardait le rythme, dans les perches des Diables-Rouges. Il devrait faire ses grands débuts, en février prochain, après la longue trêve hivernale.

Coupe du monde 2018: tirage au sort le 24 juin 2016

Le tirage au sort des poules de qualifications pour le Mondial 2018, zone Afrique, se tiendra, le 24 juin 2016, au siège de la Caf (Confédération africaine de football), au Caire, a annoncé, vendredi 20 novembre, la FIFA, selon des modalités qui seront annoncées ultérieurement. Les 20 équipes encore en lice seront réparties en cinq groupes de quatre, disputés selon une formule championnat en aller-retour. A l'issue de ces huit journées, les cinq vainqueurs de poules seront qualifiés pour la phase finale en Russie.

Football/Ligue 1 du Congo: coup d'envoi le 12 décembre

Initialement annoncé pour le 21 novembre, le début du championnat national de Ligue 1 du Congo a été repoussé, la Fédération congolaise de football n'ayant à peine enregistré, au départ, que quatre demandes d'inscription. Ainsi, la Fecofoot a encore prolongé la date d'enregistrement au 28 novembre. Cinq autres équipes se sont manifestées et le nombre total d'inscrits est passé à neuf équipes. Réunie samedi 21 novembre dernier, la commission d'organisation des compétitions a, finalement, publié un nouveau chronogramme. Ainsi, la date butoir d'engagement des clubs ayant été fixée au 28 novembre, la date du 5 décembre est retenue pour la publication du calendrier, et le début de la compétition, le 12 décembre. La première phase de qualification des joueurs est fixée du 25 novembre au 5 janvier 2015. Cependant, les équipes devront, d'abord, s'acquitter de leur frais d'engagement (2 millions de francs CFA) et de transport (5 millions de francs CFA). Aux dernières nouvelles, 11 équipes auraient confirmé leur participation, mais on n'est toujours pas sûr de voir les équipes se mettre, totalement, à jour.

Ils rejettent la nomination d'un dirigeant impopulaire

Les Diables-Noirs de Brazzaville sont sous tension et le Stade Marchand, leur fief d'entraînement, ne sera, en aucun cas, calme. Mardi 24 novembre 2015, une décision signée par le président de la section football, déléguant pleins pouvoirs à Bernard Mabélé Zaba, pour gérer les affaires courantes, jusqu'à nouvel ordre, a provoqué un véritable tollé, d'autant plus que, affirment certains supporters, l'homme promu est impopulaire. L'année passée, on lui avait délégué les mêmes pouvoirs. Mais, ayant lamentablement échoué, il avait été relevé. Curieusement, cette année encore, on lui refile le même costume. Les supporters ne comprennent pas ce qui se passe. *«Quel jeu joue le président?»*, s'interrogent-ils. Alors, certains ont décidé que rien ne se fera sans eux, sans leur accord. Et ils ont déclaré persona non grata le dirigeant en question.

A. G. Richard Ndinga Okassa, dirigeant sportif malvoyant

«Que les enseignants d'éducation physique n'écartent plus les élèves vivant avec handicap»

Membre du comité de contrôle et d'évaluation du comité paralympique congolais, ancien basketteur de Télesport, de 1979 à 1984, et de l'équipe de son établissement, durant sa formation en Union soviétique, l'ingénieur Armand Guy Richard Ndinga Okossa, malvoyant, membre de l'Ong ''Viens et vois'' et représentant des aveugles au comité national de coordination de suivi et d'évaluation du plan d'action national des personnes handicapées, à Brazzaville, n'a pas du tout divorcé d'avec le sport. Il est, actuellement, proche des activités organisées dans le cadre sport paralympique dont il ne cesse de vanter les mérites. Nous publions, ci-après, son interview.

Armand Guy Richard Ndinga Okossa

**Comment appréciez-vous l'évolution du sport paralympique au Congo?*

**Le sport paralympique existe au Congo, depuis 1987, mais les athlètes congolais vivant avec handicap n'ont jamais participé à une activité sportive internationale. Il a fallu du sang nouveau, à travers l'élection des Simon Ibovi, Silvestre Poaty, Armand Guy Richard Ndinga Okossa et autres, qui ont apporté des nouvelles idées et initié la création d'un nouveau comité existant sous d'autres cieux, mais pas au Congo.

**Quelle dynamique ce comité a-t-il impulsé?*

**Ce comité a permis aux jeunes personnes vivant avec handicap de participer à la grande fête africaine du sport qu'ont été les 11es Jeux africains. Ces athlètes ont été entraînés et assistés par des instructeurs spécialisés dans la pratique du paralympique, sport qui n'existait pas, auparavant, à Brazzaville, avant les Jeux africains. Nous souhaitons que les enseignants de l'éducation physique et sportive n'écartent plus les élèves vivant avec handicap mais, plutôt, les aident à la pratique d'une éducation physique adaptée, pour permettre l'épanouissement du paralympique au Congo.

**Quels conseils prodiguez-vous à vos collègues vivant avec handicap?*

**Aucune personne vivant avec handicap ne peut prévaloir être plus handicapée que l'autre, quel que soit son handicap. Tous, nous condamnons et dénonçons toute personne vivant avec handicap qui voudra profiter des autres pour ses intérêts égoïstes. Nous allons accompagner et assister toute personne qui œuvrerait dans l'intérêt des autres, pour l'intérêt général. L'épanouissement de la personne vivant avec handicap est au prix de la lutte.

Propos recueillis par Alain-Patrick MASSAMBA

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison,
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél.: 22 294.13.34/05.736.64.64/01.018.12.55
REPUBLIQUE DU CONGO

ANNONCE LEGALE

«CIMENTS DE L'AFRIQUE CONGO S.A »,
En sigle «CIMAF CONGO SA»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au Capital de F. CFA: Quatre Milliards (4 000 000 000)
Siège social: Avenue de Kingambo, ex-immeuble CFCO, 3e étage
RCCM: 14 B 140
Pointe-Noire, République du Congo

Aux termes des divers Procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire de la société «CIMAF CONGO SA» en dates du 10, 12 et 27 août 2015, reçus au rang des minutes du Notaire soussigné, le 26 octobre 2015, enregistrés à Pointe-Noire, le 28 octobre 2015, Folio 187/52, n° 7731;
Les Administrateurs de la société ont, entre autres résolutions:
- Transféré le siège social de la société de l'Avenue de KINGAMBO, ex-immeuble CFCO, 3e étage, au village Makola, Sous-préfecture de Hinda, dans le département du Kouilou, République du Congo;
- Créé un établissement secondaire à Pointe-Noire, rue des Pélicans, derrière Chevron ongo, Centre-ville, République du Congo;
- Examiné et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Affecté les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Approuvé le rapport de gestion et des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
Mention modificative au RCCM a été effectuée par dépôt légal desdits procès-verbaux au greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 05 novembre 2015, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 23 novembre 2015.

Pour mention et avis,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville
B.P: 1431; Tél. 22 294.13.34/05 736.64.64
République du Congo

INSERTION LEGALE

«GMK Consulting» SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: 1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, immeuble MORIJA 1er étage,
Centre-ville - RCCM: CG/PNR/15 B 689
Pointe-Noire - République du Congo

Il appert d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 13 octobre 2015, enregistré à Pointe-Noire, le 16 octobre 2015, sous folio 182/6, n° 7521, la création d'une Société ayant les caractéristiques suivantes:
FORME: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARLU);
OBJET:
La société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger:
- Exercice de la profession d'expert-comptable;
- Audit, Conseils & Gestion;
Et, généralement, la société pourra exercer ou développer des activités connexes se rapportant à l'activité principale ci-dessus;
DENOMINATION: «GMK Consulting» SARLU;
SIEGE SOCIAL: Pointe-Noire, 1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO, vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville, République du Congo;
DUREE: 99 ans, à compter de son immatriculation au R.C.C.M;
GERANCE: Monsieur Guillaume MULAMBA KABAMBA est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée;
RCCM: CG/PNR/15 B 689;
DEPOT LEGAL: Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 2 novembre 2015, sous le numéro 15 DA 1481.

Fait à Pointe-Noire, le 17 novembre 2015.

Pour avis,
Maître Christèle Elianne
BOUANGA-GNIANGAISE,
Notaire

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	11975 du 20-02-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup.835,80-m²	KINTELE	9-BZV	LENTAMA Magloire Raphaël
02	11974 du 20-02-15	Sect -, bloc - ; Plle 11 ; Sup. 390,00m²	KINTELE	9-BZV	LENTAMA Magloire Raphaël
03	11236 du 29-10-14	Sect P13-3, bloc 96 ; Plle 2551 ; Sup. 400,00m²	MOUKONDO	4-BZV	LOUVOUANDOU Amélie Pascaline
04	12979 du 18-08-15	Sect p13-15, bloc 3 ; Plle 2 ; Sup. 200,00m²	36BIS, RUE BANKOUA	4-BZV	EBATA Pierre
05	11872 du 26-01-15	Sect -, bloc - ; Plle 3 ; Sup. 750,00m²	IGNIE (QUARTIER NGOKOUBA)	POOL	LOUBAKI BEMY BIKITA Rock Williams
06	13381 du 19-10-15	Sect P7, bloc 66 ; Plle 5 ; Sup. 270,00m²	787, RUE MOUKOUKOULOU (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	OKIO Guiebet Justine
07	13235 du 21-09-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 11.833,00m² H»1ha18a33ca	KINTELE MANIANGA	POOL	GUILPAIN Franck
08	12717 du 26-06-15	Sect K, bloc 15 ; Plle 12 ; Sup. 619,44m²	116, AVENUE MONSEIGNEUR AUGOUARD	3-BZV	OPIMBA Cédric Antony Christian et OPIMBAT Ruddy Hermann Fred
09	10767 du 18-08-14	Sect BG, bloc - ; Plle 31 ; Sup. 441,57m²	9, SERVITUDE NKELLO	9-BZV	BOKILO Georgine Cécile
10	12560 du 06-06-15	Sect P5, bloc 6 ; Plle 2 ; Sup. 231,60m²	124, RUE DJAMBALA	4-BZV	Louise MAKOUTA DIANTOMBA
11	13094 du 25-08-14	Sect P7suite, bloc 64 ; Plles 3 et 25 ; Sup. 709,72m²	RUE BAKOULE	4-BZV	NGOLET Arthur
12	13109 du 27-08-15	Sect -, bloc - ; Plle 14 ; Sup. 600,80m²	MASSENGO	9-BZV	ONTSOUKA Corneille Edgard
13	13188 du 10-09-15	Sect P4, bloc 109 ; Plle 2 ; Sup. 85,55m²	2TER, RUE BOMITABAS	3-BZV	GASSAY ISSONGO Julia Odencielle
14	12991 du 19-08-15	Sect AL, bloc - ; Plle 7 ; Sup. 462,00m²	139, RUE BOUBOTE (MOUTABALA)	7-BZV	NKOUANTSI Zorine Baudelaire
15	11710 du 30-12-14	Sect PA, bloc - ; Plles 7 et 8 ; Sup. 578,46m²	10 ET 10BIS, RUE NTSNGANI MPIAKA	4-BZV	OUMBA Albertine
16	13326 du 08-10-15	Sect P14, bloc - ; Plle 2 et 21 ; Sup. 731,77m²	4, RUE BOUANGA ET 3, RUE NDOLO	6-BZV	ONANGANDZESSI Philippe
17	2649 du 27-05-15	Sect -, bloc -; Plle -; Sup. 187.110,00m² soit18ha71a10ca	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	Groupe H.S et Vertus S.a.r.l
18	13216 du 18-09-15	Sect -, bloc - ; Plle 15 ; Sup. 400,00m²	MAKABANDILOU	9-BZV	OKANA Ghislain
19	13226 du 18-09-15	Sect P/8, bloc 125 ; Plle 6 ; Sup. 208,55m²	115BIS, RUE DJOUE	4-BZV	Société NIMPEX CONSULTING et FORMATION
20	2774 du 28-07-15	Sect E, bloc 64 ; Plle 2 ; Sup. 288,15m²	1BIS, RUE BERGERE	2-BZV	LOUKOMBO Philomène
21	2648 du 27-05-15	Sect -, bloc -; Plle -; Sup. 167.500,00m² soit16ha75a00ca	VILLAGE DIEU LE VEUT	POOL	Groupe H.S et Vertus S.a.r.l
22	13295 du 05-10-15	Sect BF, bloc - ; Plles 12 et 21 ; Sup. 770,00m²	MAKABANDILOU	9-BZV	OLAKOUARA Teddy Ronald
23	13297 du 05-10-15	Sect BF, bloc - ; Plles 13 et 20 ; Sup. 801,76m²	QUARTIER MAKABANDILOU	9-BZV	OLAKOUARA Kelly Durel
24	12360 du 04-05-15	Sect P8, bloc 169 ; Plle 13 ex 10 ; Sup. 300,47m²	93, RUE GAMBOMA	4-BZV	Société Civile Immobilière EL HEIR
25	10197 du 27-05-14	Sect AN, bloc - ; Plle 5; Sup. 416,86m²	RUE MAMPESSE	7-BZV	NTOLOLO BIKOUTA Amélie Metie Laure
26	13372 du 14-10-15	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 6.803,60m²	VILLAGE MOUTOH TERMINUS	POOL	MASSIKA NGOUERI Valentine
27	13358 du 13-10-15	Sect -, bloc - ; Plle 5 ; Sup. 535,38m²	PK45 IGNIE	POOL	MONKA Max Henri
28	13357 du 13-10-15	Sect -, bloc - ; Plle 1 ; Sup. 3.200,00m²	IGNIE	POOL	MONKA Max Henri
29	12757 du 06-07-15	Sect BG-, bloc - ; Plle 1 ; Sup. 325,91m²	1, RUE NGANGA MASSENGO	9-BZV	MASSOUMOU VOUALA Stela Bienvenue Olga
30	12256 du 15-04-15	Sect BH, bloc 19; Plles 4, 5, 6, 7, 8 et 9; Sup. 2.400,00m²	AVENUE YALA	9-BZV	ITOUA ISSONGO Béatrice
31	13373 du 15-10-15	Sect P13, bloc 240 ; Plle 10 ; Sup. 203,54m²	78, RUE VOKA MOUKONDO	5-BZV	EGLISE « MISSION MONDIALE DE LA RESTAURATION » (M.M.R)
32	12260 du17-04-15	Sect BJ, bloc 3 ; Plles 1, 8 et 9 ; Sup. 1.286,51m²	QUARTIER MAKABANDILOU MANIANGA	9-BZV	OPIMBAT Léon Alfred
33	12646 du 19-06-15	Sect P13B, bloc 30 ; Plle 14 ; Sup. 216,05m²	19, RUE NTOSSOLO QUARTIER MOUKONDO	4-BZV	MOUKOKO Alain Fiacre
34	12656 du 22-06-15	Sect -, bloc - ; Plles 3 et 4 ; Sup. 777,32m²	IGNIE (QUARTIER NDIBOU)	POOL	MAWIDIKILA LOUTONADIO Paul
35	12188 du 02-04-15	Sect P14, bloc 126 ; Plle 15 ; Sup. 180,00m²	15, RUE MOÏSE ECKOMBAND	6-BZV	BEMBA Esthel Lee Presley
36	12655 du 22-06-15	Sect -, bloc - ; Plles 1 et 2 ; Sup. 800,00m²	IGNIE (QUARTIER NDIBOU)	POOL	LOUMETO NDOUNZI Ange Jessila B.
37	11689 du 23-12-14	Sect P9, bloc 119 ; Plle 11 ; Sup. 370,25m²	73, RUE MAKOKO	5-BZV	ENGOSSO Prosper Antoine
38	13262 du 24-09-15	Sect BH, bloc - ; Plle 27bis ; Sup. 200,00m²	34BIS, RUE NIGUIN	9-BZV	MOKOKO Freddy Cyriaque
39	13371 du 14-10-15	Sect W, bloc - ; Plle 13 ; Sup. 400,00m²	QUARTIER 907 MAKABANDILOU	9-BZV	ADDO Georgia Benedicte Henriatt
40	6071 du 20-06-12	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 5.528,11m²	KINTELE	POOL	ADOUKI Rubain
41	13395 du 27-10-15	Sect P13C, bloc 91; Plle 24 ; Sup. 494,59m²	MOUKONDO	7-BZV	IGNANGA Cathérine
42	13270 du 28-09-15	Sect W, bloc - ; Plle 12 ; Sup. 400,00m²	MAKABANDILOU (MANIANGA)	9-BZV	VINGA Nadia Perle
43	12824 du 22-07-15	Sect BJ, bloc - ; Plle 12 ; Sup. 347,10m²	MAKABANDILOU	9-BZV	NGANFOUNO OPISSANA Carolie
44	11422 du 27-11-14	Sect -, bloc - ; Plle - ; Sup. 400,00m²	IGNIE (QUATIER NGAKOUBA)	POOL	SÔ OKO Valence Juve Da-Silva
45	13409 du 29-10-15	Sect -, bloc - ; Plle 1 ; Sup. 1.200,00m²	KINTELE	POOL	NDE Jean Bruno

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 25 Novembre 2015
L'Inspecteur Divisionnaire,
Michèle Cyrine OBA

BUROTOP IRIS
HUAWEI
P8
Incroyablement raffiné,
le smartphone de l'année est disponible
à seulement
299.000 FCFA ht
Rendez-vous chez votre distributeur Burotop Iris.
Comparatif de prix :
Prix Burotop Iris au Congo : 299 000 FCFA
Prix FNAC : 319 000 FCFA
Prix DARTY : 327 000 FCFA
Vous n'avez plus besoin d'acheter vos smartphones à l'etranger.
4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
COMPAQ
Ordinateur portable HP COMPAQ CQ58
*Disque dur 320Go
*Mémoire RAM 2Go
*Processeur AMD dual core
*Ecran 15.6''
*freedos
*Garantie 1 an
à seulement
199.000
FCFA/HT
4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
HUAWEI
Tablette Huawei 3G T1
Rendez-vous chez Burotopiris, votre distributeur exclusif de Huawei au Congo
Garantie : 1 an
à seulement 99.000 FCFA ht
* Ecran : 7''
* Epaisseur : 8.5 mm
* Processeur : Quad core 1.2 Ghz
* Mémoire RAM : 1GB
* Mémoire : 8GB extensible
* Cameras : avant et arrière
* Système : Android 4.4 + Huawei Emotion UI 3.0
4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

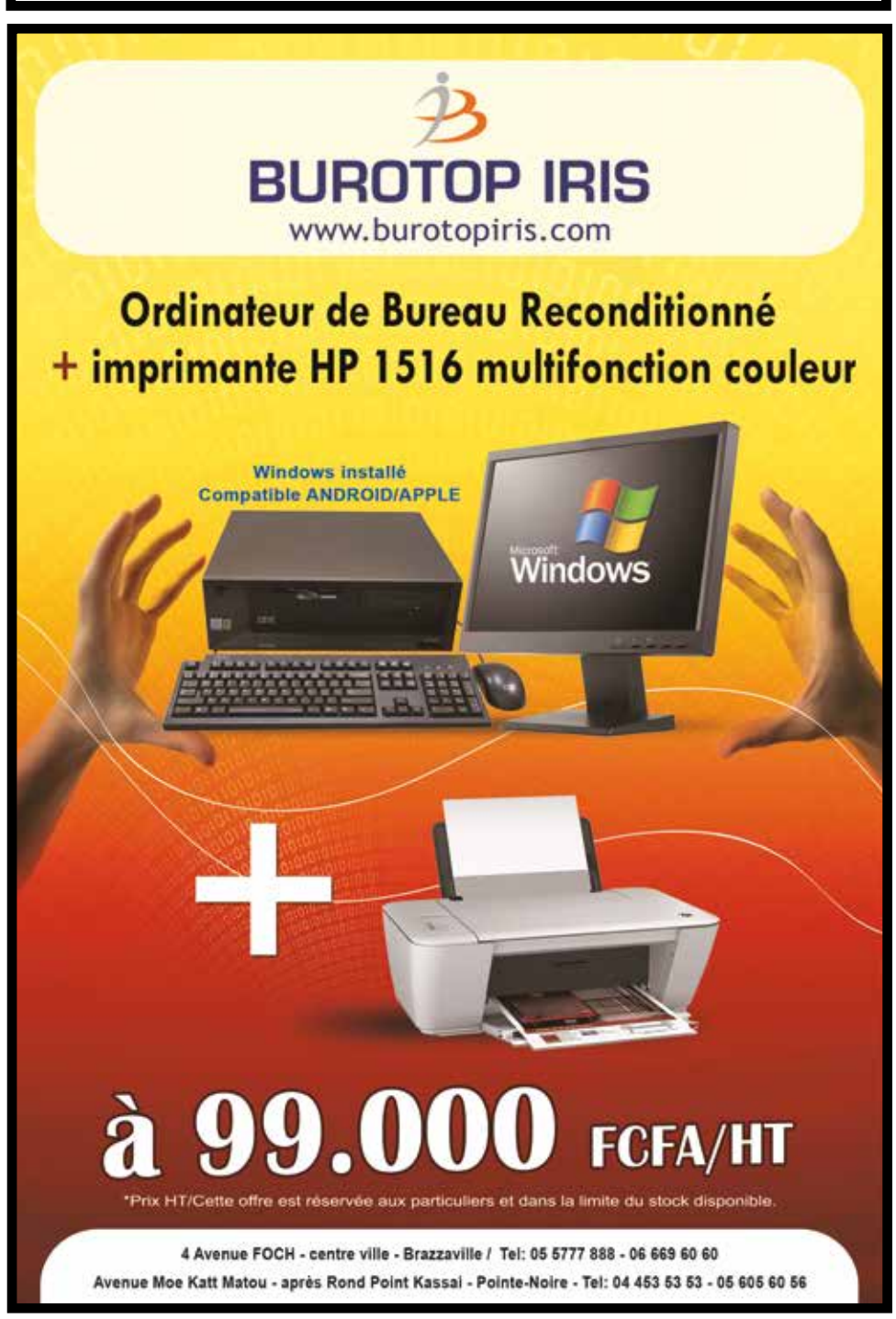
BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
Ordinateur de Bureau Reconditionné
+ imprimante HP 1516 multifonction couleur
Windows installé
Compatible ANDROID/APPLE
Windows
à 99.000 FCFA/HT
*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.
4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56